

La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!

vendredi 6 juin 1924

Sommaire :

La lutte contre l'immoralité

La victoire de Woeringen

" La Terre de Vision ,,

Les Juifs de l'Est Européen

Economie nouvelle et

réorganisation corporative

Ignace Sinzot

Norbert Wallez

Chan. Paul Halflants

Charles Saroléa

Maurice Defourny

Les idées et les faits : Chronique des idées : Une mission à l'intérieur
J. Schyrgens. — Italie. — Amérique latine.

La Semaine

* Session des Associations et Cercles catholiques à Ostende. On y a fort éloquemment décrit ce que l'armée catholique pourrait et devrait être. Peut-être s'en trouvera-t-il pour prétendre que l'on y fut généralement un peu vague, sauf pourtant sur la question du suffrage féminin.

Le vote des femmes à la province fut acclamé sans que d'ailleurs on ait fort insisté sur sa justification en principe ni même sur son opportunité.

L'illogisme et l'outrecuidance de l'attitude des gauches y fut justement stigmatisée.

Le duc d'Ursel y a défendu un système qu'il a qualifié de vote familial alors qu'il est le comble du vote anti-familial. Le vote familial, c'est le vote du chef de famille (homme ou femme), vote dont l'importance peut être graduée d'après le nombre des enfants. Le système préconisé par l'honorable sénateur

est le vote individualiste de tous à 21 ans, vote étendu à ceux qui n'ont pas 21 ans et qui voteraient, la moitié par le père, l'autre moitié par la mère... C'est le suffrage universel pur et simple inorganisé poussé jusqu'à l'absurde. De pareille calamité, délivrez-nous, Seigneur !

* Un vent de folie souffle en France. Spectacle lamentable pour qui aime la raison, l'ordre et la paix.

Anticléricalisme, pacifisme, humanitarisme, égalitarisme, tous les vieux bobards sont remis à l'ordre du jour. On a l'impression d'une course à la dictature, d'une dictature d'un genre spécial, celle du crétinisme...

C'est un communiste qui a eu le mot juste : « A bas la démocratie ! » a crié en plein parlement le disciple de Lénine.

Bruxelles : 81, rue de l'Abbaye.

(Tél. : 451,70 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D
U
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTEMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

Téléph. : 32194

PARQUETS TAPIS

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9
Rond Point de l'Avenue de Tervuren (Cinquanteenaire

DEPOSE
POCKET
radio
BREVETE

Appareil à Galène
de Poche

en vente dans les princi-
paux magasins de la ville

GROS :

45, Rue des Riches Claires
BRUXELLES

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE DE BATIMENTS

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE DÉCORATION INTÉRIEURE

LIBRAIRIE SAINT-LUC
MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.
26, rue de la Montagne, 26; BRUXELLES

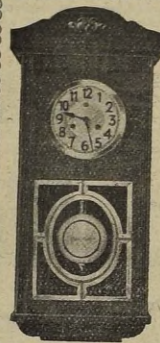
MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM
LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME
Grand choix de livres de prières et de chapelets
IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION
Typographie - Lithographie - Reliures

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX
6, Avenue de la Porte de Hal, 6
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911



Horlogerie Centrale

MAISON FONDÉE EN 1894

3, rue de Flandre, BRUXELLES



MONTRES, PENDULES EN MARBRE
: : ET CUIVRE, RÉVEILS : :

Grand choix de régulateurs
à carillon « Westminster »

Atelier spécial pour réparations.
Travail soigné et garanti.

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :
Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :
Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

LE GLOBE. A. DE STAERCKE, 3, Avenue Louise, Bruxelles

VOYAGES DE NOCES, PARTICULIERS ET POUR GROUPES. — Organisation à forfait de 1^{er} ordre

: : AUTOS ET AUTOS CARS-SALONS : :
— CARROSSERIE UNIQUE —
pour mariages — cérémonies — excursions

HOTELS A LOURDES. — Retenez-les en nos
bureaux aux tarifs même des hôtels par le
GLOBE TICKET HOTEL : : : :

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure

VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

Grand Cremant
du Château des Cheminières

Médailles d'Or, Grands Prix, etc. aux Expositions

*Provenant des cépages sélectionnés des meilleurs crus
de Champagne cultivés dans le vignoble des Cheminières*

Nouveau Prix-Courant

par suite de la hausse des Prix

La bouteille champenoise de 80 centilitres :

par caisse de 12 ou 25-bouteilles (au lieu de 7 fr.) . . . fr. 5,80

la demi-bouteille (au lieu de 4 fr.) . . . fr. 3,40

emballage compris.

(Demi-doux, demi-sec, Dry et Brut)

Seuls les simples droits de régie (0,14 fr. par bouteille), les frais de port, de douane, taxe de transmission belge sont à la charge du client.

S'adresser à M. Félix DOCHAIN, 245, Chaussée de Gilly,
à Couillet (Belgique);
soit à M. DOCHAIN-DEFER, Élysée Building, 56, Rue du
Faubourg St-Honoré, Paris;
ou 4, Rue d'Aguesseau, Paris.

NE PARTEZ PAS
EN VOYAGE
SANS UN
KODAK



DEMANDEZ NOTRE
CATALOGUE GRATUIT ET RENSEIGNEMENTS
KODAK LTD, { 88, Rue Neuve
et 36, Rue de l'Écuyer
BRUXELLES

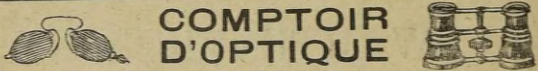
QUI
S'HABILLE BIEN
S'HABILLE CHEZ

Franc. Vanderlinden

17, rue des Cultes, 17
: BRUXELLES :

LE PORTE PLUME A RESERVOIR
"SWAN"
INDISPENSABLE A CELUI
QUI ECRIT FREQUEMMENT
CHAQUE "SWAN" EST GARANTI
EN VENTE PARTOUT
Fabricants : MABIE TODD & Co Ltd (Belgium) Société Anonyme
8-10, rue Neuve, Bruxelles

COMPTOIR
D'OPTIQUE



FONDÉE EN 1885 **MAISON BLAISE** FONDÉE EN 1885
46 RUE DE LA PAIX 46
IXELLES-BRUXELLES

JUMELLES, BAROMÈTRES, LORNETTES EN OR, ARGENT ET ÉCAILLE
INSTRUMENTS DE PRÉCISION
Outillage perfectionné pour le montage des Verres
LUNETTERIE FRANÇAISE ET AMÉRICAINE
EXECUTION RAPIDE ET SOIGNÉE DES ORDONNANCES DE MM LES OCULISTES

MÊME MAISON EN FACE AU 49
HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRE

« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QU
RÉUNIT LES QUALITÉ
LES PLUS PRÉCIEUSE
AUX QUELLES ONT A
PU ATTEINDRE EI
FAIT D'APPAREIL
PNEUMATIQUES.
IL EST INCOMPARA
BLÉ PAR SA CON
STRUCTION ET PA
SON RENDEMENT AR
TISTIQUE.

TEL. : B. 858

Magasins de Vente : 14, rue d'Arenberg, 14, Bruxelles

La lutte contre l'immoralité ⁽¹⁾

Nous ne nous attarderons pas à considérer le triste spectacle de l'immoralité contemporaine. Le mal existe : il est patent, et il faut être aveugles volontaires pour ne pas en voir toute la hideur et toute la puissance.

Nous vivons vraiment, suivant l'heureuse expression de notre collègue M. Rubbens, sous la dictature de l'immoralité. Elle s'impose à nous, au nom de la liberté, au théâtre, dans les librairies, dans la rue même. Elle souille impunément les regards et les cœurs de nos enfants. Et quand, enfin lassés, nous regimbons et que nous entendons faire respecter la jeunesse et l'adolescence, les dirigeants se déclarent désarmés, la mauvaise presse ricane, et l'on crie à l'intolérance.

Cependant, la lutte est commencée et nous entendons la mener jusqu'au bout. La *Ligue des Familles Nombreuses* s'est inquiétée aussi, et le Congrès de l'an dernier a consacré une de ses sections à l'étude des moyens de combattre l'immoralité.

L'interpellation courageuse — dans l'état d'esprit actuel, il faut l'appeler ainsi — de notre collègue Feuillien, si elle a souligné la carence gouvernementale, a ému l'opinion ; et je sais des libraires qui ont été convaincus par ce langage plein de bon sens et d'énergie.

Aujourd'hui, la Fédération des Cercles catholiques met à son ordre du jour *l'étude des moyens pratiques de lutter contre l'immoralité*.

Nous allons, brièvement, pour être fidèle à la méthode thomiste, observer la matière sociale de l'immoralité, afin d'en découvrir les remèdes.

Elle a deux formes différentes, mais dont l'une est la conséquence logique de l'autre. Il y a ce que j'appellerai l'enseignement de l'immoralité, et il y a la pratique de l'immoralité, celle-ci n'étant que l'application de celle-là.

Cet enseignement de l'immoralité a atteint son paroxysme : Le roman qui veut du succès peint en couleurs vives les orgies, les bacchanales et les vices de la décadence moderne : chez les nègres, et c'est *Balouala* ; chez nous, et c'est *La Gargonne* de Victor Margueritte. Ces éditions se multiplient ; les auteurs y sacrifient l'ordre glorieux de la Légion d'Honneur ; et l'on peut dire avec Etienne Lamy : « La pourriture d'hôpital qui a disparu de nos hôpitaux est dans nos livres ».

Le théâtre n'est plus qu'une apologie de l'adultère, de l'inceste, des vices contre nature, par lesquels les dramaturges israélites, maîtres de la scène, travaillent sûrement à la dissolution de la Société chrétienne ; le Music-Hall n'est qu'une exhibition de nu, et c'est au nombre de déshabillés qu'on évalue un vaudeville.

Les journaux et les revues spéciaux rivalisent d'obscénité, dans les gravures et dans le texte, et l'on se demande dans quels cerveaux de malades sadiques peuvent être conçues ces ordures crayonnées.

Des camelots les vendent au rabais au coin des rues, près des écoles, à deux pas des affiches corruptrices, établies-là semble-t-il, pour qu'elles ne puissent échapper au pur regard des enfants.

Et évidemment cet enseignement porte ses fruits : les danses aux noms exotiques sont plus indécentes dans leur apparente tenue que les danses des nègres et leur fébrilité menace la moelle épinière de notre jeunesse.

L'adultère est devenu de mode et ferait croire que deux êtres qui s'aimaient hier, doivent se détester et se tromper parce que le Sacrement les a unis.

Et logiquement la famille se disloque. Non seulement le divorce est entré largement dans les mœurs puisque, si en 1909 sur 1.150.000 ménages les tribunaux prononcèrent 800 dissolutions conjugales, en 1920, ils ont prononcé 2195 divorces ; mais on essaie de le faciliter :

la procédure est simplifiée ; et même bientôt, l'épouse adultère pourra après divorce épouser son complice.

L'immoralité entre de plus en plus dans les lois ; mais ce n'est qu'une étape ; et le concubinage se généralisant, nous allons tout droit à la reconnaissance de l'amour libre.

Comme le dit Deherme dans son vigoureux ouvrage *Penser pour agir* :

« N'ayant plus la vigueur morale de revenir à la vérité du mariage indissoluble en principe, on est conduit à penser que c'est dans ce qui restes de règle qu'est le mal produit en réalité par le relâchement des liens.

« Du divorce facile à l'amour libre, il n'y a qu'un pas, de l'amour libre à la chiennerie, la distance est moindre encore. »

Et vous concevez aisément quelles doivent être les conséquences de cette dissolution de la famille sur la natalité.

La première conclusion qui s'impose, c'est qu'il faut s'attaquer énergiquement à la cause de tout le mal : c'est-à-dire à l'enseignement de l'immoralité qui crée un état d'esprit contraire aux bonnes mœurs, *Quid leges sine moribus ?* Les lois ne corrigeront jamais les mœurs. Ce fut l'erreur de Jean-Jacques Rousseau et des légistes de la Révolution Française de croire que les lois font les hommes vertueux.

Et comment lutterions-nous, si nous ne prenions pas conscience de notre idéal moral, de sa supériorité sur la misérable corruption des cœurs et des intelligences ?

Dieu a mis au cœur de l'homme un sentiment pour la satisfaction duquel toutes les facultés concourent ; les yeux s'emplissent de la beauté, les oreilles entendent la musique de la voix bien-aimée ; l'intelligence cherche à communier avec celle, qui la comprend, et sur les lèvres vont fleurir les premiers mots d'amour, purs comme les lis et splendides comme des roses pourpres.

Et un jour qui a été choisi par Dieu, dans le silence que fait, autour de leurs cœurs, l'angoisse d'une vie nouvelle, deux jeunes gens s'accordent, deux mains se joignent, deux âmes communient l'une à l'autre.

Et puis vient cette heure décisive où, pour une vie entière, deux volontés s'unissent et deux êtres se lient, pour réaliser avec les promesses de fidélité et d'amour, l'œuvre de vie qui les fait participer à la puissance créatrice.

N'est-ce pas qu'elle est grande, magnifique, cette union où l'âme domine le corps, où la passion est dirigée vers une fin divine, où les corps étant flétris par l'âge et les passions tombées en cendres, l'amour demeure splendide, fort et grand, parce qu'il se dégage des bassesses humaines, qu'il dépasse de loin les misères d'ici-bas, et que d'un sublime élan il rejoint Dieu ?

Ils sont ceux-là dont le Père Sertillanges écrit ce poème en prose :

« Les deux époux redescendent de l'autel où leur donation s'est échangée. Ils s'engagent sans peur sur le chemin du pèlerinage inconnu qu'ils vont accomplir ensemble. Lui, le fort, il s'appuiera sur la faiblesse de cette femme devenue son soutien. Tremblant d'émotion à son bras, sous le voile blanc des épousailles, elle sait qu'à travers toutes les étapes, éclairées de joie ou assombries de deuil, elle trouvera en lui un associé fraternel, délicat, indéfectible, et que tous deux découvriront chaque jour l'un en l'autre de nouvelles raisons de se fier à leur amour et d'en bénir Dieu. »

Suivant le plan divin, qui hiérarchise les fins, ce sentiment, cette passion de l'amour a une finalité, hors laquelle il se dévie. Ou, il se spiritualise complètement et, s'élevant vers Dieu, il mène au dévouement et à la charité, oublieuse de soi-même, il aime, en Dieu, tous les hommes, et surtout ceux qui souffrent, qui pleurent, la foule, la misérable et peineuse foule sur laquelle le Sauveur prononçait son immortel *misereor*.

Ou bien, s'il unit deux êtres dans une même volonté, ils ne peuvent découvrir en eux leur finalité, laquelle dominerait l'autre ; mais se multipliant en réalité, ils constituent les cellules de la société, comme

(1) Résumé du discours de M. le député SINZOT à la *Fédération des Associations et Cercles catholiques*, à Ostende, le 1^{er} juin.

celles de nos corps, qui en mourant donnent la vie à d'autres vies plus jeunes, afin que le monde ne meure pas.

La finalité de la passion de l'amour est donc bien établie.

* * *

Or, que nous présente la civilisation moderne. Une déviation complète du sens génésique, un véritable détournement de l'amour vers d'autres fins, un abus de confiance vis-à-vis du Créateur qui nous l'avait confié, avec une destination déterminée.

La débauche sous toutes ses formes et ses lamentables conséquences, la pornographie dans les livres, le music-hall, le théâtre, l'indécence et, pour tout dire, l'impudeur des femmes que Dieu ne voulait que sœurs ou mères, l'adultère devenu une institution, le ménage à trois ou quatre régulièrement installé, le divorce qui détruit les foyers pour construire des maisons d'argile et l'amour libre enfin, stade espéré d'une humanité qui prétend être consciente et qui ne l'est que dans le suicide.

* * *

Tout le mal vient de ce que l'on a fait un droit — droit au plaisir et à la jouissance — de ce qui était un devoir et que ce droit, on le basait sur ce qu'on appelait l'instinct, alors que c'est une véritable fonction, chargée de responsabilité.

Tout le mal vient de ce que, à la fin sociale de l'amour, on a substitué le plaisir et la jouissance individuelle et que, tandis que l'amour n'était qu'une conjugaison d'êtres qui assurait la perpétuité et la vie de l'espèce, on l'a asservi aux caprices, aux fantaisies de l'individu. Véritable retour au paganisme, à ses hontes, à ses abominations, à ses ruines morales et politiques.

Car, comme l'écrivit admirablement en synthèse Brunetière : « La grande nouveauté, la nouveauté fondamentale du Christianisme quand il a paru dans le monde, a été de mettre l'objet de la vie en dehors, au-dessus et au delà de la vie. C'est ce qui le distingue « historiquement » et « philosophiquement » de toutes les formes du paganisme. Le paganisme substantiellement, c'est la vie proposée comme le souverain bien : *laus vitae* ; la vie vécue pour elle-même, sans autre objet, plus ambitieux, ni plus lointain, que de s'épanouir dans la joie d'être au monde ; c'est la vie libérée de ce que la crainte de la mort mêle quelquefois d'ombre à ses manifestations ; la vie consacrée à la poursuite passionnée de tout ce qu'elle comporte de plaisirs et de jouissances ; c'est la vie goûtée par tous les sens, la vie émerveillée, enivrée, affolée d'elle-même, adorée dans le mystère de son renouvellement et, sans doute, il n'y a rien de plus contraire à l'esprit du Christianisme. Mais ne faut-il pas avouer qu'il n'y a rien aussi de plus conforme à l'esprit de notre temps ? » (*Discours de combat*. Dernière série, p. 131).

Quand nous aurons ainsi médité sur la finalité de la passion de l'amour, compris quelle est sa grandeur, tant qu'elle demeure dans cette finalité, et sa monstruosité quand elle en sort, nous serons admirablement armés pour commencer notre croisade.

* * *

Car c'est une véritable croisade qu'il faut entreprendre pour reconquérir à la vérité morale l'âme de notre peuple qui se meurt de l'ignorer ; c'est la discipline des mœurs qu'il faut lui enseigner par l'exemple, en se souvenant de la terrible malédiction de l'Évangile sur ceux qui scandalisent les petits.

Je frémis souvent en voyant ce qui se passe autour de moi : on court au théâtre voir le vaudeville à la mode et en déshabillé, on ne manque pas la revue et le spectacle des malheureuses qui livrent leurs pudeurs aux regards luxurieux et l'on montre en rue, au restaurant, hélas ! au dancing, des toilettes dernier cri, savamment composées pour affrioler ou affoler les sens ; on applaudit au cinéma ou au music-hall des films ou des chansonnettes, chefs-d'œuvre de laideur morale et de corruption ; on lit devant tout le monde des publications immorales et l'on croit et l'on prie et l'on communique et on ne sent pas que s'élève du fond de la conscience la voix qui clamait à Caïn : « Qu'as-tu fait de ton frère ? » Et toi, que fais-tu de l'humble, du petit qui n'a pas reçu les leçons intenses de vérité et d'amour chrétien et qui te regarde, et qui te suit, et qui dans son âme se dit : « S'il le fait, je le fais aussi ? »

Garçons-nous de ce terrible illogisme qui a causé la ruine de bien des familles, de quelques trônes et de plusieurs États.

Conscients de la grandeur de notre morale, et décidés à la réaliser

dans notre vie, nous devons passer à la lutte active contre l'immoralité.

Nous la considérerons à deux points de vue : l'action judiciaire et l'action extrajudiciaire.

* * *

Depuis le 4 mai 1910 existe un arrangement international relatif à la répression de la circulation des publications obscènes.

L'article 383 du Code Pénal, modifié par la loi du 20 juin 1923, décide à son alinéa 1^{er} :

« *Quiconque aura exposé, vendu ou distribué des chansons, pamphlets ou autres écrits imprimés ou non, des figures ou des images contraires aux bonnes mœurs, sera condamné à un emprisonnement de huit jours à six mois et à une amende de vingt-six à cinq cents francs.*

Sera puni des mêmes peines :

« *Quiconque aura, en vue du commerce ou de la distribution, fabriqué, fait fabriquer, fait importer, fait transporter, remis à un agent de transport ou de distribution, annoncé par un moyen quelconque de publicité des chansons, pamphlets, écrits, figures ou images contraires aux bonnes mœurs.* »

Il est évident que ce texte vise les journaux et revues obscènes, les romans pornographiques et, j'insiste sur ce point, les affiches qui annoncent « des figures ou images contraires aux bonnes mœurs ».

L'affichage qui annonce la représentation d'une *Garçonne*, d'une *Messaline*, ou d'un vaudeville contraire à la morale constitue un délit, en soi.

Nous verrons tout de suite quelles conséquences dérivent de là.

* * *

Mais encore que les textes existent, les Gouvernements et les Parquets ne font rien.

Alors que notre Ministre des Affaires Étrangères et notre Ministre des Chemins de Fer sont armés par l'arrangement international cité plus haut, non seulement ils n'agissent pas, mais des « aubettes » dressées dans la plupart des gares, offrent à n'importe qui les publications les plus immorales.

Alors que les Parquets peuvent, au moyen de l'article 383 nouveau, atteindre tous les mercantis de l'immoralité, ils se tiennent cois, ou pire, ils poursuivent ceux qui, dans un sursaut légitime d'indignation, font eux-mêmes justice à la morale outragée.

Et dépendant le droit est bien clair : nous devons être respectés dans notre intégrité morale, comme dans notre propriété et notre intégrité physique ; et si le premier malandrin venu est traduit en justice s'il prend, en rue par exemple, la pèlerine que mon enfant portait pour aller en classe, pourquoi donc celui qui, par esprit de lucre ou de sadisme, lui vole ce qui est infiniment supérieur, l'innocence de ses yeux et de son âme, pourquoi celui-là échapperait-il à la vindicte publique ?

Serait-ce que l'ordre moral serait inférieur à la propriété mobilière et mériterait moins de protection qu'elle ?

* * *

Dès lors, concluons : chaque père de famille a le droit d'agir en justice contre celui qui aura, en vue du commerce et de la distribution, fabriqué, fait fabriquer, fait importer, fait transporter, remis à un agent de transport ou de distribution, annoncé par un moyen quelconque de publicité, des chansons, pamphlets, écrits, figures ou images contraires aux bonnes mœurs.

Il dispose évidemment de la citation directe, si le fait dont il se plaint relève de la juridiction correctionnelle ; ce serait le cas en matière d'affichage, de vente ou de distribution d'images obscènes, d'outrages publics aux mœurs par actions ou par paroles.

C'est l'application des articles 182 et suivants du Code d'Instruction Criminelle. La procédure est très simple : l'intéressé se constituant partie civile donne citation au prévenu à comparaître devant le tribunal correctionnel.

Il ne peut être question de cette procédure si le fait délictueux est de la compétence des assises : délit de presse, par exemple.

Mais dans les deux cas, le père de famille qui entend défendre l'âme de ses enfants, a son recours devant la juridiction civile ; il peut, devant elle, réclamer des dommages-intérêts et punir ces trafiquants d'un genre spécial par le seul châtiement qui puisse les effrayer : des dommages-intérêts à payer en bel et bon argent.

La jurisprudence a fait une application très intéressante de cette

règle, à l'occasion d'annonces ou de prospectus immoraux qui avaient été envoyés au demandeur.

Le tribunal correctionnel de Rouen a décidé que si l'imprimé annonçant une conférence contraire aux bonnes mœurs a été remis à découvert au domicile du tiers, les auteurs de la conférence ne sauraient prétendre qu'ils n'ont donné aucune instruction pour la distribution de l'imprimé ; il est, par suite, évident que le fait leur est imputable. Il est incontestable que ce tiers a été offensé dans ses sentiments les plus respectables et qu'une atteinte a été portée à l'inviolabilité du domicile ; il a donc été lésé dans son droit par les auteurs du délit et, à ce titre, il est fondé à obtenir des dommages-intérêts.

(Tribunal correctionnel de Rouen, 12 mai 1909). *Revue du Droit Pénal*, 1921, p. 851.

Le Tribunal de Lille décidait dans le même sens le 6 juin 1907 ; nous citons ses attendus :

« Attendu que l'acte imputé à Chollet est au premier chef illicite ; qu'aucun doute ne saurait exister sur le caractère obscène du prospectus incriminé par Hébert ; que son envoi au demandeur constitue à la fois une injure faite au destinataire par l'offre qu'on le suppose capable d'accepter des œuvres de la plus basse obscénité, et un péril pour sa famille, exposé, par les précautions mêmes qu'a reprises l'auteur de cette abominable propagande dans un but de méprisable cupidité, à lire cet indigne exposé des théories les plus contraires à la morale et des pratiques de la plus cynique dépravation ; qu'à supposer qu'il ne présente pas tous les éléments d'un délit relevant de la loi pénale et de la juridiction répressive, ce que le tribunal n'a pas à rechercher, il constitue tout au moins, et sans contestation possible, une faute lourde tombant sous l'application de l'article 1382 du Code Civil, et donnant à celui qui en souffre le droit d'obtenir de la justice civile la réparation du préjudice qui lui a été causé ; que tout citoyen a le droit d'exiger que l'inviolabilité de son foyer domestique soit protégée contre l'envahissement de publications qui y pénétreraient malgré sa volonté, l'offensant dans sa propre dignité, et exposant aux pires souillures la moralité de ses enfants et des autres membres de sa famille ; qu'en dehors de tout autre préjudice matériel, ce préjudice moral, non seulement éventuel mais actuel et direct, suffit amplement à justifier la demande dont le tribunal est saisi ;

Attendu, en outre, que le droit qu'a tout particulier d'user et d'abuser de sa chose, trouve sa limite nécessaire dans l'obligation où il est de ne pas empiéter sur le droit d'autrui ; qu'ainsi le droit pour un auteur ou éditeur d'annoncer la publication de ses ouvrages n'emporte pour lui le droit, ni de s'attaquer à la moralité ou à la dignité de ceux auxquels il s'adresse, ni de méconnaître l'inviolabilité du domicile et d'y faire pénétrer, malgré la volonté des citoyens, des écrits obscènes, injurieux ou diffamatoires. » (Lille, 6 juin 1907. *Revue catholique de Droit*, 1907.)

Et, comme vous l'entendez, ce n'est qu'une application de l'article 1382 :

« La faute quelle qu'elle soit oblige son auteur à la réparation du préjudice causé. »

* * *

Évidemment le particulier hésitera souvent à user de ce droit. La justice est chère, encore que les magistrats soient mal payés.

C'est pourquoi nous avons pensé que des associations sans but lucratif, jouissant de la personification civile, pourraient prendre l'initiative et la responsabilité des poursuites.

En droit, rien ne s'y oppose : une personnalité civile implique le droit d'ester en justice pour la défense des droits et des intérêts de l'association.

Et l'association aura donc les mêmes actions que le citoyen : la citation directe en matière correctionnelle et l'action en dommages-intérêts devant la juridiction civile.

M. Eyquem, dans son ouvrage sur la répression des outrages aux bonnes mœurs, n'admet pas cette manière de voir :

« Nous voilà, écrit-il, en présence d'une société désintéressée comme une société de protestation contre la licence des rues. Il est entendu qu'elle ne peut se mettre au lieu et place d'un de ses membres père de famille dont le fils ou la fille mineure aura reçu, par exemple, par distribution ou par la poste des cartes pornographiques ; nul ne plaide par procureur. Elle ne pourrait avoir d'action que si une atteinte était apportée à l'intérêt collectif des associés. Ont-ils un intérêt collectif ? Leur pudeur collective est-elle alarmée par la pornographie ? Évidemment non. Ses visées sont beaucoup plus larges, beaucoup plus élevées : l'intérêt général de la société, la moralité publique. Or lui concéder le droit d'agir puisqu'elle n'agit pas dans l'intérêt limité de la collectivité de ses adhérents, c'est

l'autoriser à plaider par procureur au nom de la nation, et nul ne peut le faire. Seuls ont ce droit des fonctionnaires qui de par la loi en sont investis. »

Cette conclusion nous paraît erronée. La société a une personification civile, elle existe pour une fin, pour un but, dans les limites de cette fin, de ce but social : le relèvement de la moralité publique.

Quand une atteinte est portée à cette fin, elle a le droit d'agir, puisque son action est conforme à sa raison d'exister et d'avoir la personification civile.

L'Association des Médecins se constituera partie civile contre un prévenu d'exercice illégal de la médecine. Le Saint-Hubert Club poursuivra les braconniers. Et une ligue pour le relèvement de la moralité publique ne pourrait agir contre les malfaiteurs qui avilissent et qui détruisent cette moralité ? Allons donc !

Il n'est pas question de plaider par procureur, c'est la société elle-même qui défend l'idéal pour lequel elle existe.

C'est pourquoi nous proposons la constitution dans chaque arrondissement judiciaire d'une association sans but lucratif qui aura la mission indiquée au dernier vœu.

* * *

Je ne veux pas terminer ce rapport sans examiner cette forme de lutte appelée communément l'action directe.

De courageux citoyens ont lacéré des affiches annonçant des spectacles ignobles, d'autres qui étaient pornographiques. Ils ont été condamnés. Nous n'hésitons pas à dire que c'est à tort.

Je connais bien la théorie de ces jugements : le Code Pénal punit celui qui lacère méchamment une affiche et suivant le commentaire autorisé de Crahay, « par le mot méchamment il faut entendre la volonté d'empêcher le public de connaître le contenu d'affiches ».

Mais cette jurisprudence oublie que l'article 560 du Code Pénal exige aussi que l'affiche soit légitimement apposée. Or qui prétendra que l'annonce d'un spectacle contraire aux bonnes mœurs, qu'une affiche aux images obscènes, soit légitime ? Une pareille affiche peut être lacérée. Crahay l'admet. (CRAHAY. *Contraventions*, n° 514). La *Revue de l'Administration* (t. XXVI, p. 312) résume ainsi son opinion : « L'affiche peut être illégitime, non seulement à raison du lieu où elle est attachée, mais aussi à raison de son contenu ou de sa forme. Il est certain que chacun pourra l'enlever si, par exemple, elle constitue un délit d'outrage aux mœurs ou un délit de calomnie ou même une simple contravention à des dispositions législatives. Elle ne se trouve pas alors dans les conditions de légitimité requises pour jouir de l'article 560 du Code Pénal ».

Cloes et Bonjean (tome XIX) sont plus formels :

« L'affaire serait encore illicite si elle contenait des injures à l'adresse d'un particulier ou un outrage à la morale, ou un appel à la rébellion. Tous ces faits sont des délits ; l'affiche ne saurait être protégée contre l'indignation légitime d'un citoyen, blessé dans son honnêteté. S'il est lésé, il peut, il est vrai, recourir aux tribunaux ; mais une demande en dommages-intérêts ne suffirait pas ; car entretemps l'injure resterait exposée aux regards de tout le monde. Dans tous les cas, la morale publique doit donc permettre à tout citoyen de faire cesser l'outrage à la dignité, à la morale ou au patriotisme d'un chacun » (p. 1122).

Nous pouvons donc conclure que l'article 560 du Code Pénal ne s'applique pas aux affiches qui constituent un outrage à la morale publique et on peut les lacérer.

* * *

Il est inutile de vous exhorter à mettre de la vaillance et de l'enthousiasme dans la lutte que nous entreprenons contre l'immoralité. Nous sommes comme les ancêtres flamands :

*Zij wilden wat was recht
En women wat zij wilden !*

Et ainsi, dans toute la Belgique, nous voudrions fermement ce que nous voulons, parce que ce que nous voulons c'est le droit, dans le sens vrai et splendide du mot, le droit pour le pays de ne pas sombrer et de ne pas mourir dans la sentine de l'immoralité, mais de s'ouvrir les voies larges par lesquelles s'en vont vers l'avenir les peuples énergiques qui n'ont point gaspillé leurs forces et leur vie.

J'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre approbation les vœux suivants :

1° Que les catholiques prennent conscience du danger que fait courir à la famille, à la patrie et à la Religion, l'immoralité qui grandit tous les jours, et de la supériorité d'une morale qui est à base de sacrifices sur l'immoralité qui n'est que la dernière conséquence de l'individualisme éfréné ;

2° Que tous les catholiques prennent part à la lutte contre l'immoralité :

a) Par l'exemple, en s'abstenant d'assister à des spectacles contraires à la moralité publique, d'acheter et de lire les publications immorales ;

b) Par la propagande et par l'action contre les spectacles et les publications immorales ;

3° Que dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire s'établisse une Ligue pour le Relèvement de la Moralité Publique ;

4° Cette ligue aura pour but de prévenir, combattre et détruire l'immoralité dans les institutions et dans les mœurs, notamment :

a) De veiller à la décence des rues et des lieux publics, et à la préservation morale de l'enfance ;

b) De lutter contre la propagande anticonceptionnelle ;

c) De signaler au Parquet les délits en matière de mœurs ;

d) De prendre toutes mesures utiles pour assurer la répression de ces délits, notamment d'agir en justice à ces fins ;

e) Enfin, de prêter son concours, le plus large, à la Ligue des Familles Nombreuses, et à la Ligue Nationale contre le Péril Vénérien.

IGNACE SINZOT,

Membre de la Chambre des Représentants.



La victoire de Woeringen (1)

Nous l'avons remportée le 5 juin 1288.

Où l'a-t-on commémorée cette année ? Nulle part.

Qui l'a célébrée, dans la presse ou à une tribune ? Personne.

C'est un indice parmi cent autres que nous négligeons trop de connaître et de méditer notre passé.

Il y a lieu que les bons citoyens s'inquiètent d'une telle négligence.

Un peuple qui n'étudie pas sa propre histoire perd le souvenir de ce qu'il fut lui-même au cours des siècles précédents. Il perd sa mémoire. Il perd sa fierté. Il perd l'expérience de ce qui convient dans les luttes internationales. Il perd ses prouesses. Il perd ses défiances aussi. Il est veule, confiant d'absurde façon, abandonné à ses voisins, inermes et conquérables. Il perd ses sécurités. Il perd son âme. Il devient un troupeau de bipèdes sans lien avec le passé, sans lien non et plus avec l'avenir, comme perdus, murés entre un passé et un avenir pour eux également inconnus, impénétrables, ténébreux.

Il faut plaindre les chefs d'un pays qui n'aperçoivent pas ces évidences. Il faut plaindre — et maudire — les pédagogues qui n'enseignent pas à leurs élèves l'histoire de la patrie avec toute la clairvoyance, tout le zèle, toute l'ardeur, tout le savoir dont ils sont capables.

* * *

Jean I, duc de Brabant, aimait les fêtes splendides. Il s'adonnait avec passion aux sports de grand luxe, tels les

(1) Tiré d'un ouvrage qui paraîtra prochainement sous le titre : *Origines et vicissitudes de la nationalité belge.*

tournois. Mais en même temps il se souciait beaucoup de la prospérité économique de ses sujets, de leurs initiatives industrielles, de la facilité de leurs communications avec Bruges, Anvers, les cités mosanes et les pays rhénans. Il ménageait à grands soins le temps, la richesse et le sang de son peuple, jusqu'au moment où la guerre lui apparaissait comme le moyen de la plus rapide ou de la plus sûre des solutions. Il entraînait alors ses hommes aux champs de bataille avec une héroïque *furia*, avec une joie ardente de prouver aux premiers rangs sa valeur et de forcer par son courage la victoire.

Jean I avait vite compris combien il importe que nous soyons établis dans les territoires d'entre la Meuse et le Rhin. Il n'eut pas de repos, il ne détendit pas son effort avant d'avoir soumis ces régions à notre protectorat et à notre contrôle.

Son prestige était tel à l'Est de nos frontières et au Centre de l'Europe qu'en 1278, un chroniqueur autrichien attestait en ces termes la puissance de ses armées : « Le duc de Brabant, écrivait-il, son gendre le Comte de Flandre et vingt autres grands Comtes réunissent des soldats en nombre immense et d'une force inconnue jusqu'en notre temps, comme en témoignent des lettres qui furent adressées à l'empereur-roi d'Allemagne, Rodolphe, et que nous avons vues, nous et plusieurs autres. C'est à la tête de 1.200.000 hommes que le duc de Brabant et ses alliés peuvent s'avancer ». Comme ces exagérations sont un suggestif et agréable avenu !...

D'autres historiens certifient que Jean I n'avait qu'à se montrer entre la Meuse et le Rhin pour que ses ennemis se dispersassent « comme des oiseaux à l'approche de l'épervier ».

Ce chef magnifique s'établit aisément dans le comté de Daelhem et à la tour de Wijck. Il fut ainsi à même de garantir la libre circulation de ses sujets sur la Meuse et de franchir ce fleuve à Maestricht.

Le 20 mai 1277, Aix-la-Chapelle se prononça de la manière la plus solennelle en sa faveur. Par l'organe de ses magistrats : juges, échevins, consuls, maîtres des citoyens, elle déclara que le duc de Brabant devait être son Avoué Supérieur. Le 22 avril 1280, la même cité confirma sa résolution de le reconnaître, lui et ses descendants, pour ses protecteurs, et elle promit de l'assister dans toutes ses querelles.

Jean I, par ses intelligentes façons de faciliter le trafic des pays rhénans, s'attacha la population de Cologne et de la région colonaise. Le 22 janvier 1282, il conclut avec elle une alliance défensive et offensive.

Il acquit des amitiés utiles à Nimègue.

Il gagna à sa cause plusieurs seigneurs de la Westphalie et de l'Allemagne Septentrionale.

Le 10 octobre 1283, il obtint le concours du Comte de Hollande.

* * *

En cette situation, Jean I est sur le point d'unir en une vigoureuse, riche et redoutable nation les peuples établis de la Mer au Rhin. Il compte dominer bientôt les trois fleuves les plus féconds de l'Occident. L'empereur d'Allemagne le redoute. Le roi de France s'efforce de se concilier sa faveur. L'Angleterre demande avec souci dans quel sens il se dirigera. Il va devenir l'arbitre des destinées européennes. Il se hausse au premier rang et il nous y élève avec lui.

Afin d'achever cette grande politique, Jean I engage le 5 juin 1288 la bataille de Woeringen.

* * *

En 1287, l'archevêque de Cologne qui était à la fois chef temporel et chef spirituel, prétendit soumettre à de nouvelles

taxes les navires qui circulaient sur le Rhin et les chariots qui circulaient sur les routes de la région colonaise. Il contraignait ainsi l'activité économique de ses sujets.

Ceux-ci en appelèrent à Jean I qu'ils considéraient depuis longtemps comme leur Haut Protecteur et avec qui ils avaient conclu, le 12 janvier 1282, une alliance très cordiale, défensive et offensive.

L'archevêque s'obstina. Il commit bientôt une autre maladresse.

Le château-fort de Woeringen qui lui appartenait et grâce auquel il pouvait contrôler le fleuve, servait de refuge à des aventuriers qui malmenaient et rançonnaient les marchands. Les habitants de Cologne le rachetèrent. On le démolit. Mais l'archevêque s'empressa de rebâtir à proximité une citadelle plus solide que celle-là.

Une deuxième démarche fut faite auprès du duc de Brabant. On le supplia pour qu'en sa qualité de Gardien de la Paix dans les régions mosanes et les régions rhénanes il voulût bien aider à prendre et à détruire définitivement ce repaire.

Le 5 juin 1288, l'illustre souverain fut au rendez-vous.

C'était un samedi, jour de la fête de Saint Boniface.

L'archevêque avait recruté, partout où il avait pu, des auxiliaires. Avec son frère, il commandait la droite de ses troupes, qui s'appuyait au Rhin.

Le chroniqueur Van Heerlu raconte qu'il y avait là des chariots chargés de chaînes et de cordes pour lier nos compatriotes et nos alliés qu'on comptait fermement vaincre et saisir.

Jean I s'avança, puis il plaça ses soldats selon les meilleures règles de la tactique. A l'aube, il avait fait célébrer la Sainte Messe par les nombreux prêtres qui l'accompagnaient. Au moment d'engager la lutte, il invoqua avec une ferveur particulière les Rois Mages dont il avait naguère vénéré les reliques dans la cathédrale de Cologne. Il se plaça au centre de son armée. Il avait avec lui en cet endroit ses seigneurs, les milices de Bruxelles, de Louvain, de Tirlemont, de Jodoigne, de Nivelles, l'Anvers, etc., etc., et des guerriers hollandais. A sa droite, il avait établi les contingents de Juliers. A sa gauche, se trouvaient les milices colonaises et celles de Berg. Jean I possédait beaucoup moins d'hommes que son adversaire. Hoessem affirme qu'il n'en avait pas plus que le tiers. L'auteur du *Magnum Chronicon belgicum* va jusqu'à soutenir que ses soldats étaient dix fois moins nombreux que ceux de l'archevêque. Il n'est donc pas étonnant si celui-ci, le voyant paraître, s'esclaffa :

« Eh ! ce pauvre duc est ici comme une baleine échouée. Nous n'aurons qu'à y jeter le harpon. »

La droite, le centre et la gauche de l'armée ennemie, afin d'accabler Jean I, se précipitèrent sur lui en terribles assauts.

Leur choc fut à ce point violent que nos compatriotes reculèrent, sans toutefois rompre leurs lignes. Les chroniqueurs assurent qu'en ce moment critique ils conservèrent une si belle ordonnance qu'ils seussent être « un rempart bâti d'hommes ».

Jean I, qui était resté à l'avant, fut blessé au bras. Comme il ne cessait pas de combattre, son cheval fut tué sous lui et sa bannière tomba. Ses ménestrels ne l'apercevant plus cessèrent de jouer de leurs instruments. Mais bientôt Jean I eut une autre monture. Il s'élança avec une fureur accrue. Cette fois encore, son cheval fut tué. Il prit une troisième monture et entra, telle la foudre, dans les rangs ennemis.

La bataille dura depuis le matin quand, vers trois heures de l'après-midi, une attaque de flanc décida en notre faveur la victoire.

L'archevêque fut fait prisonnier. Beaucoup de ses soldats étaient grièvement blessés ou morts. La plupart de ceux qui restaient s'enfuirent. Plusieurs voulant traverser les marais ou le Rhin se noyèrent. Ce fut une des luttes les plus sanglantes de l'époque, et l'une des plus héroïques.

Jean I, harassé de sa journée, rompu de fatigue, prit un peu de repos. Ensuite il monta sur un navire richement décoré et il se dirigea sur Cologne tandis que ses soldats s'acheminaient par terre vers cette ville.

Il y fut accueilli par tout le peuple lui criant sa joie, son admiration et sa fidélité. Il fut proclamé Grand Bourgeois de la Cité. Il reçut une vaste demeure, exempte d'impôts et jouissant du droit d'asile dont l'emplacement est, dit-on, rue *Am Hof*, près de la cathédrale. Afin que le souvenir de sa victoire ne pût pas, les habitants de Cologne élevèrent une chapelle à Saint Boniface, patron de ce samedi, et ils décidèrent que chaque année les magistrats de la ville s'y rendraient en corps pour assister à une messe solennelle. Au-dessus de la porte d'entrée, ils firent graver :

*Anno M. CCLXXXVIII fuit praelium
in Woeringen et hoc in sabath.*

Puis, Jean I, escorté somptueusement, rentra à Bruxelles.

Il fonda en l'église Sainte-Gudule une chapellenie en l'honneur des Rois Mages qu'il avait invoqués au matin de sa victoire. Et il institua des distributions d'aumônes aux pauvres de sa capitale le jour de la fête de Saint Boniface.

* * *

La victoire de Jean I eut un retentissement immense dans toute l'Europe.

Chez nous des chroniqueurs et des chansonniers célébrèrent cet exploit en langue flamande, en langue latine et en langue française.

Dans les pays rhénans la joie ne fut guère moindre et elle s'exprima d'analogue manière.

L'empereur d'Allemagne, Rodolphe, par lettres du 29 avril 1290, invita le duc de Brabant à sa Cour. Son successeur, Adolphe, tint à ce qu'il assistât aux fêtes de son couronnement le 24 juin 1292, et il le reconnut comme Avoué Principal, Gouverneur et Juge Général de toutes les régions situées entre la Moselle, la Mer du Nord, Dordrecht et le centre de la Westphalie. Jean I contrôlait ainsi Duisbourg et Dortmund. Il s'était établi, conformément à ses plans, sur les trois fleuves qui font la richesse et la fécondité de l'Occident.

Le Roi de France rechercha avec soin son concours.

L'Angleterre s'enquit avec plus d'attention que jamais dans quel sens il se dirigeait.

* * *

Quelle que fût l'envergure de son programme, et quelle que fût son audace, le duc de Brabant était un sage.

Il avait acquis pour ses peuples les moyens essentiels de la liberté internationale, de la prospérité économique et du prestige. Il refusa de chercher à étendre davantage ses États.

Il encouragea beaucoup l'agriculture. Il veilla notamment à ce qu'on asséchât des polders et à ce qu'on défrichât des forêts et des bruyères. Puis il fit morceler ces terres et les donner avec long bail à des fermiers.

Il encouragea aussi l'industrie textile et l'exploitation des carrières.

Il donna au commerce de meilleures voies de terre et de meilleures voies d'eau. Il améliora le système des impôts sur

la circulation des gens et des marchandises. Il affranchit de plusieurs taxes la navigation sur l'Escaut. Il facilita les relations d'Anvers avec les villes du Rhin, principalement avec Duisbourg et Cologne, et avec Hambourg. C'était l'usage presque général en ce temps de rendre les citoyens responsables des dettes que leur prince avait contractées à l'étranger. Leurs richesses, leurs vaisseaux, leurs chariots étaient, à cause de cela, fréquemment saisis et séquestrés. Jean I luttait autant qu'il put contre ces procédés. Afin d'accroître le trafic, il garantit à ceux qui se fixaient chez nous des privilèges importants. Dans le même but, il accomplit des réformes métriques et monétaires.

Cet éminent souverain savait combien il importe qu'une nation s'adonne aux arts pour qu'elle s'enorgueillisse d'elle-même et pour qu'elle rayonne au loin.

Il fit grand cas de la littérature quels qu'en fussent les moyens d'expression. La plus grande partie de ses sujets se servaient de la langue flamande. D'autres se servaient de la langue romane ou de la langue française, d'autres encore de la langue allemande. La langue latine était de règle parmi les hommes d'études et dans les administrations publiques. Jean I jugea, et avec raison, que les avantages de ce polyglottisme l'emportaient sur les inconvénients. Il commença d'assurer aux Flamands des fonctionnaires parlant et écrivant la langue flamande. Il traita avec des sympathies très vives leurs prosateurs et leurs poètes, notamment Van Heerlu. Il combla de faveurs le Bruxellois Adam de Coninck, dit Adenez le Roi, qui passe pour avoir été le plus fécond et le plus élégant des prosateurs et des poètes de la langue française à cette époque. Il composa lui-même des pastourelles en langue allemande, qui lui valurent le long du Rhin une réputation de *Minnesinger* qui n'a point cessé...

* * *

En 1924, le duc de Brabant alla dans le Barrois, près de la Lorraine, au mariage du seigneur de ce pays avec la fille du roi d'Angleterre.

Il s'était fait accompagner d'une centaine de chevaliers.

Les populations se pressaient pour contempler le vainqueur de Woeringen, le héros de soixante-dix combats singuliers. Chacun désirait qu'il déployât dans un tournoi sa vaillance.

Jean I crut qu'il ne pouvait se dérober à ces aimables instances. Il monta à cheval. Il fit une passe brillante. Il en fit une deuxième. À la troisième il chargea avec une telle vigueur que son adversaire fut précipité à terre. Il tomba lui-même. Il avait au bras une grave blessure. On le ramena mourant à son hôtel. Il demanda un prêtre, se confessa et mourut le soir même en se recommandant à Dieu.

C'était le 3 mai. Il avait quarante ans. Comme dirent les chroniqueurs, « la fleur de la Chevalerie », « l'ornement de l'univers », « la joie du monde » n'étaient plus.

Selon une habitude du temps, son corps fut plongé dans l'eau bouillante afin que les chairs fussent détachées des os.

On inhuma les chairs dans la cathédrale de Reims. On ramena les os en Brabant, dans sa capitale. On les inhuma dans l'église des Frères Mineurs. L'épithaphe du tombeau fut arrachée au cours des émeutes de 1583. L'archiduc Albert la fit rétablir. Le bombardement de Bruxelles par les Français en 1695 détruisit le monument. L'église elle-même disparut à la Révolution de 1789. Son emplacement est devenu un marché.

Les péripéties de la gloire de Jean I furent à peine moins désolantes que celles de sa déposition.

La plupart de nos historiens paraissent ignorer l'éclat et la bienfaisance de son règne.

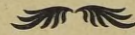
Des milliers de pages de son grand ouvrage, H. Pirenne ne lui en consacre que cinq, hésitantes et froides. Dans quelques-unes des éditions de son manuel scolaire, G. Kurth ne mentionne ni sa victoire de Woeringen, ni même son nom. Il n'y a guère que A. Wauters qui l'ait célébré dignement. Il faut lire son *Mémoire à l'Académie royale de Belgique : Le Duc Jean et le Brabant sous le règne de ce prince*.

La victoire de Woeringen assura notre indépendance vis-à-vis des conquérants de l'Est. Quelques années plus tard, la victoire des Éperons d'Or allait assurer notre indépendance contre les conquérants français.

Ces deux victoires sont corrélatives. Il importe de les fêter l'une et l'autre dans tout le pays, conformément à leur vraie nature et grandiosément.

Les meilleurs de nos compatriotes finiront sans doute par s'en convaincre.

NORBERT WALLEZ,
Professeur à l'École Supérieure
Commerciale et Consulaire de Mons.



“La Terre de Vision,,

Récit d'un Pèlerin (1)

Depuis que le grand romantique a tracé l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, tout homme de lettres qui se respecte se doit un voyage en Terre-Sainte. C'est une voie royale que Chateaubriand a ouverte au début du dix-neuvième siècle. Non pas que d'autres pèlerins ne l'aient précédé et n'en aient rapporté, comme lui, le récit de leurs aventures ; mais ils ne furent pas au même point des entraîneurs. Par la magie de son style, par le succès de ses *Martyrs*, qui parurent avant l'*Itinéraire* et où il versa à grands flots la poésie puisée en Orient, il lança vers le Levant des torrents de voyageurs. Le plus illustre après lui, fut Lamartine dont le *Voyage en Orient* intensifia encore le courant. Depuis lors, on formerait une bibliothèque, si l'on voulait réunir les récits des pèlerins qui ont essayé de traduire, sous une forme littéraire, leurs impressions de Palestine.

Chateaubriand dut être fier de voir commencer, de son vivant, cet élan, et heureux d'avoir été mauvais prophète au seuil de son *Itinéraire*, où il se disait, comme le rappelle M. Valléry-Radot, « le dernier Français sorti de son pays pour voyager en Terre-Sainte avec des idées, le but et les sentiments d'un ancien pèlerin ».

Il ne prévoyait sans doute pas les progrès des moyens de locomotion, qui allaient singulièrement faciliter les voyages en Palestine et y amener des caravanes de pèlerins. De son temps, comme du temps de Lamartine, c'étaient encore là des expéditions longues, pénibles et dangereuses. Chateaubriand mit onze mois à faire un voyage, auquel deux mois suffiraient amplement aujourd'hui, et l'odyssée de Lamartine en Orient dura deux ans.

Il y a cinquante ans, quand le Père Picard, des Augustins de l'Assomption, entreprit de relever cette dévotion, l'entreprise parut folle. Il n'y avait à cette époque en Palestine et en Syrie d'autres moyens de locomotion que l'âne, le cheval, le chameau, et très souvent la marche à pied ; pas de routes carrossables, des pistes ; pas d'hôtels, le coucher sous la tente, et les voies n'étaient pas toujours sûres ; des témoins dignes de créance racontaient qu'à la tombée de la nuit le chemin qui va de Jérusalem à Jéricho était toujours aussi dangereux pour le voyageur isolé qu'au temps où des voleurs dépouillèrent et meurtrirent l'homme de la parabole ; et nul espoir de rencontrer le bon Samaritain.

Les pèlerins modernes parcourent ces mêmes routes en automobiles.

(1) Un vol. chez Perrin, Paris, 7,50 francs.

libres de toute inquiétude comme de tout souci matériel ; tout est prévu et organisé par les bons Pères, si bien que, sur l'assurance de M. Vallery-Radot, qui n'a pas la coquetterie de son ancêtre littéraire de vouloir être le dernier des pèlerins français, « les personnes de l'âge ou le souci de leur santé rendent un peu craintives sur les hasards d'un voyage en Orient, peuvent sans imprudence risquer la partie ».

Évidemment, les poètes regretteront le beau temps des ânes, des chameaux et des brigands, et les ascètes se lamenteront de voir le pèlerinage de pénitence dégénérer en partie de plaisir. Le livre de M. Vallery-Radot est une excellente réponse à leurs objections. Il montre que la piété ne fait que gagner à l'affranchissement des soucis matériels, et que la belle organisation religieuse du pèlerinage entretient d'un bout à l'autre du voyage une atmosphère bienfaisante de dévotion éclairée. Malgré les escales à Constantinople, Smyrne, Athènes ou Naples, un voyage comme celui-là vaut une retraite, et le récit qu'en fait notre pèlerin est presque un livre de méditation.

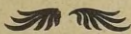
Au moment où le « Lotus » fait son entrée sous le ciel bleu dans la baie de Naples, le matin même du jour de l'Ascension, quand pour la dernière fois le Saint Sacrifice de la Messe se célèbre à bord, le pèlerin, heureux d'avoir été constamment ramené à cette grande pensée d'unité spirituelle, se félicite de ne pas s'être éparpillé en mille impressions, ni distrait en mille images : « Je voyais mieux encore que ces grandes idées fécondes, cette compréhension de l'ordonnance de l'Univers à sa fin, nous ne les aurions pas saisies avec une telle précision sans les messes quotidiennes, les visites de sanctuaires, les allocutions et les prières qui nous ramenaient toujours au Dispensateur de tous les biens ».

Ainsi nous apprenons de M. Vallery-Radot dans quel esprit doit s'accomplir le pèlerinage de Terre-Sainte. Ce ne sont pas des mosquées, des minarets et des bazars qu'il est allé voir en Orient, mais les traces et les souvenirs d'une divine Présence. Encore ces traces sont-elles souvent bien incertaines ! Que d'hésitations au sujet de l'endroit précis où se sont accomplis des événements aussi importants que la Transfiguration de Notre-Seigneur ou la mort de la Sainte Vierge ! Que de bouleversements opérés au cours des siècles, à l'emplacement du Cénacle, du Golgotha et du Saint-Sépulcre ! On dirait vraiment que, dans le plan providentiel, les souvenirs matériels du passage de Jésus étaient condamnés à disparaître rapidement, Jérusalem n'était pas destinée à rester le centre du monde religieux ; elle devait céder la prééminence à la nouvelle Sion, à qui, dorénavant, appartiendrait le gouvernement du monde, et c'est bien là, comme le dit M. Vallery-Radot, « la grande leçon de notre pèlerinage : ROME SEULE EST VIVANTE ». La Palestine est un musée d'archéologie sacrée, Jérusalem est un tombeau vide, livré aux disputes des confessions et aux profanations des touristes. *Quid queritis viventem cum mortuis ?* Que cherchez-vous le Vivant parmi les morts ? Il n'est pas ici, il est à Rome ; c'est là que vous trouverez la Voie, la Vérité et la Vie !

Combien cette conclusion ne s'impose-t-elle pas avec une évidence éclatante quand le hasard fait qu'on lise à peu près en même temps, comme il m'est arrivé, la *Terre de Vision* de M. Vallery-Radot, et *Le Pape* de M. Jean Carrère ! Aussi, comme j'admire le sens catholique des Assomptionnistes, qui tiennent à couronner leurs pèlerinages en Terre-Sainte par la visite de Rome et par un hommage suprême au Christ vivant dans la personne de Pierre !

Où, « Jérusalem et la Galilée sont dans l'Église, et en elle nous sommes un seul corps avec le Christ ». C'est la dernière pensée de M. Vallery-Radot et la conclusion de son long voyage. Elle ne diminue en rien notre vénération pour le sol sacré que les pieds du divin Sauveur ont foulé, mais elle donne à notre dévotion aux Lieux Saints sa vraie et profonde signification.

Chan. PAUL HALFLANTS.



La revue catholique des idées et des faits

81, rue de l'Abbaye, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Numéros spécimen sur demande

Les Juifs de l'Est Européen (1)

Les spécimens d'humanité les plus intéressants, les plus pittoresques et les plus énigmatiques que l'on trouve en Lithuanie, en Pologne et en « Ukraine », ce ne sont ni les Lithuaniens, ni les Polonais, ni les « Ruthènes » : ce sont les Juifs. Ce n'est pas en Palestine mais dans l'Est Européen qu'il faut chercher le royaume d'Israël. Étudie-t-on les ghettos de l'Orient, on se trouve en présence d'un monde nouveau et étrange. Il s'y révèle un type juif dont l'existence n'est guère soupçonnée en Occident. Je crois avoir visité la plupart des ghettos du monde entier : ceux d'Amsterdam et de New-York, d'Odessa et de Tiflis, du Caire et de Jérusalem. Mais ce n'est qu'après avoir erré à travers ceux de Pologne et de Lithuanie, après y avoir fréquenté synagogues et théâtres, après avoir lu les journaux « yiddisch » que j'ai compris la nature infiniment complexe de la race juive, le caractère déconcertant, insaisissable et tragique du problème juif.

Nous avons coutume de parler du Juif comme s'il n'en existait qu'un seul type immuable, ne prêtant à aucune méprise. Pourtant, même des anthropologistes comme le docteur Fishberg vous diront qu'il n'existe pas qu'un seul type juif, qu'il y en a bien soixante ; que la différence entre tel type de juif et tel autre, entre l'israélite de Salonique et celui de Wilno, entre les Sephardim et les Aschkenazim est plus grande que celle qui existe entre un Anglais et un Italien. Et pour ce qui est des différences morales, religieuses et politiques, elles sont, pour le moins, aussi grandes que les différences ethnologiques.

Le Juif d'Occident est internationaliste et cosmopolite. Peu importe qu'il soit né en Russie ou en Allemagne, qu'il ait passé sa jeunesse à Berlin ou à Hambourg, qu'il se soit, dans la force de l'âge, fixé en Angleterre ou en Amérique.

J'ai présent à l'esprit un fameux Juif américain né sur le Rhin ; d'abord employé dans une banque allemande, il se transporte à Londres, pose sa candidature au Parlement sous les auspices du parti conservateur et est aujourd'hui un des rois de la finance américaine. Un Juif de l'Est Européen est, tout au contraire, un nationaliste endurci, aussi passionnément attaché à sa nationalité juive qu'un tchèque ou un polonais l'est à la sienne. Il a refusé de se laisser assimiler ; et c'est avec mépris qu'il regarde ceux de ses compatriotes juifs qui permettent à une population étrangère de les absorber.

Le Juif d'Occident est un progressiste et un moderniste. Il adhère à toute nouveauté en philosophie, en littérature ou en politique. Il est le ferment révolutionnaire dans l'Europe contemporaine. En Bavière, en Hongrie, en Russie, pays où le bolchévisme a eu la forme la plus virulente et où la terreur rouge a régné, les leaders bolchévistes ont été pour la plupart israélites. Dans l'Est Européen, au contraire, le Juif est conservateur, même réactionnaire pourrait-on dire.

Un récent roman français captivant des frères Tharaud, intitulé *A l'ombre de la Croix*, dépeint en de vives couleurs ces communautés juives de la Pusztá hongroise : communautés qui s'attardent encore en plein Moyen Âge. Le Juif oriental

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 2, 9, 16, 23 et 30 mai 1924.

vit sous l'emprise de la « coutume ». Il se raccroche à ses anciennes traditions. Il est conservateur même dans la façon de porter la barbe et dans la coupe de sa redingote. Même coiffure, mêmes gabardines que ses pères portaient il y a cinq cents ans.

Le Juif d'Occident est, dans la plupart des cas, un libre penseur et un rationaliste intransigeant. Il s'est détaché de toute forme de religion révélée. Le Juif oriental au contraire est strictement orthodoxe. Il est intolérant et exclusif. Il tire sa nourriture spirituelle du Talmud. A l'égard d'un « chrétien libéral » il représente ce qu'un membre de la « High Church » anglaise est à un protestant ou à un moderniste. Il attache même plus d'importance aux rites et aux formes extérieures du culte qu'un « ritualiste » catholique romain. Son idéal religieux est toujours l'idéal théocratique. Et dans pareille communauté orthodoxe le rabbin a une influence qui surpasse même celle du curé dans un village belge ou espagnol.

Le Juif d'Occident est pour nous le commerçant dont le succès dans les affaires est proverbial, l'homme fortuné qu'on suppose généralement avoir acquis plus que sa part légitime des biens de ce monde. Le Juif de l'Est est dans la plupart des cas un prolétaire dont le niveau d'existence est au-dessous de celui d'un prolétaire de Londres ou de Glasgow. Il est difficile de s'imaginer l'état de dénûment du gros de la population des juifs polonais. Ils périssent presque d'inanition ; ils sont entassés l'un sur l'autre ; malgré les multiples préceptes hygiéniques de leur religion, qui tous visent à la propreté, ils sont d'une saleté indescriptible ; ils sont la proie de répugnantes maladies de la peau. Et ce qui est dit plus haut de leur « standard » d'existence, est vrai non seulement des villes, mais de presque tous les villages. J'ai passé quelque temps chez un magnat polonais dans un gros village sur la frontière russe. Le château de mon hôte était au centre d'un grand parc. Autour se trouvaient les fermes spacieuses des paysans, au delà — l'infini des plaines d'« Ukraine ». On aurait pu croire qu'ici au moins où la terre est en abondance, la population juive aurait pu s'étendre au loin. Mais non : deux mille Juifs s'entassaient dans un petit nombre de bouges. Et le bourg en question était bien typique de toute agglomération « ukrainienne ».

* * *

A supposer que j'ai exactement décrit les contrastes et les points d'opposition entre le Juif d'Occident et le Juif oriental, il doit s'ensuivre que dans toutes nos appréciations (ou dépréciations !) du peuple juif, dans toutes nos discussions sur le problème juif, il nous faut distinguer avec grand soin entre ces deux types radicalement différents. Il n'en reste pas moins vrai d'autre part que, malgré toutes ces différences, le Juif d'Orient manifeste bien des traits caractéristiques pour nous du Juif d'Occident, et il les manifeste sous une forme bien plus frappante.

Tout d'abord le Juif d'Orient possède l'instinct de la race à un degré inintelligible pour un Français ou un Anglais ordinaire. Il existe dans la communauté juive bien des divisions profondes, bien des sectes en conflit l'une avec l'autre ; il y existe tant de partis politiques qu'une carte spéciale a dû être dernièrement publiée pour expliquer aux non-initiés ce que sont ces partis. Mais toutes ces sectes, tous ces partis font front commun, en cas de besoin, contre le « Gentil ».

Le ghetto même peut être considéré comme une preuve frappante et comme un vivant symbole de cet instinct de race. L'existence du ghetto a été à juste titre qualifiée de *memento* et de reproche permanent à l'adresse du chrétien

persécuteur. Mais, chose étrange, le Juif continue à habiter le ghetto de son propre gré, longtemps après que l'obligation de vivre dans ses confins ait pris fin. En Angleterre et en Amérique les barrières du ghetto ont été abattues il y a bien des générations. A Londres et à New-York le Juif est libre de vivre où il veut et comme il veut. Mais l'habitude du ghetto survit. Le Juif oriental est un animal à tendances grégaires. Il a « l'esprit de la ruche » pour parler comme Maeterlinck, et ce n'est que dans l'atmosphère d'une ruche qu'il peut vivre et prospérer.

Si chaque Juif oriental obéit à l'instinct de race, il obéit aussi à l'instinct de famille. Ses attaches domestiques sont bien plus fortes que chez le chrétien moyen. Il est supérieur, non inférieur, à celui-ci dans la pratique de certaines vertus essentielles d'ordre privé. La famille juive a encore une stabilité et une cohésion bien rares ailleurs. Je suis persuadé, à ce propos, que cette solidarité familiale est une des raisons du succès du Juif de par le monde.

Voici un troisième trait encore qui vous frappe dans le ghetto polonais et qui est propre aux Juifs dans le monde entier. Dans le plus pauvre village, tout Juif apprend à vénérer le savoir et à manifester cette vénération. L'homme qu'on qualifie de matérialiste croit au triomphe de l'esprit sur la matière, de l'idéal sur la force brutale. Dans toutes les communautés juives d'Orient le rabbin, le savant versé dans le Talmud, compte bien plus que l'homme riche — dont du reste il épouse souvent la fille. Ce respect du savoir dérive peut-être en partie de la tradition théocratique persistante. Il est dû aussi en partie à ceci : les israélites se rendent compte que ce n'est qu'en employant sa puissance intellectuelle, ses facultés cérébrales qu'un Juif a des chances de s'élever et de triompher de ceux qui le méprisent ou le persécutent. De là vient la préférence des Juifs pour l'activité intellectuelle. L'énorme proportion des Juifs dans toutes les professions libérales : droit, barreau, médecine, presse. De là aussi ces règlements qui pas plus tard qu'en 1914 étaient en vigueur dans tout l'Empire russe et limitaient à 6 ou 7 % la proportion des étudiants israélites dans les universités. Sans les dits règlements les Juifs eussent formé la majorité des avocats ou des médecins à Pétrograd, à Moscou ou à Varsovie.

Enfin — *last not least* — nous trouvons partout chez le Juif de l'Est comme chez celui d'Occident la prédominance de l'instinct commercial. C'est au sens littéral du mot que le Juif d'Orient s'est assuré le monopole du commerce. Il ne produit pas : il est l'intermédiaire. Si vous vous promenez par hasard, un samedi, dans une ville polonaise, vous pouvez d'un coup d'œil vous rendre compte à quel point le commerce y est entre les mains des Juifs. Dans une ville moderne les rues centrales représentent surtout des rangées de boutiques or, en Pologne, le jour du Sabbat, toutes les boutiques de toutes les rues au centre de toutes les villes sont fermées. La vie commerciale est de fait suspendue du vendredi, au coucher du soleil, au samedi soir.

C'est là la cause de l'acuité et de la violence des controverses polonaises autour de la question dominicale. Car le Juif d'Orient argumente comme suit : Les Juifs observent strictement le Sabbat. Les chrétiens sont autorisés à travailler le jour du Sabbat juif ; pourquoi alors les Juifs ne le seraient-ils pas le jour du dimanche chrétien ? Pourquoi les empêcher de commercer pendant deux jours de la semaine et les placer de la sorte dans une situation injustement désavantageuse ?

* * *

Le caractère de l'« Ukraine » au point de vue social est un autre exemple de ce même monopole commercial des Juifs. On pourrait presque dire qu'il y existe des castes comme naguère aux Indes. La ligne de division est « racique » autant que sociale. Au début de la guerre tous les propriétaires fonciers étaient polonais, tous les fonctionnaires russes, tous les paysans ruthènes, tous les commerçants, tous les aubergistes, tous les cabaretiers juifs (1).

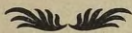
Mais si les Juifs de l'Est ont le monopole du commerce licite, ils ont aussi celui du négoce illicite. Ne les jugeons pas d'après notre morale occidentale. Et pourquoi les Juifs se conformeraient-ils aux lois ? En Russie tsariste lois et règlements étaient si vexatoires, qu'on peut excuser les Juifs d'avoir perdu tous scrupules en éludant la loi.

Du reste, les Juifs n'ont pas appris à être plus scrupuleux quant à l'observation, sous le nouveau régime, des lois polonaises. La spéculation sans frein en monnaie dépréciée est un des maux les plus gros de conséquences qui affligent l'Est Européen. Aussi dans presque tous les pays les autorités ont-elles eu à promulguer des règlements sévères afin de mettre un terme à quelques-uns des pires abus de cette spéculation. Mais ces règlements, les Juifs les éludent partout. A Dantzig, à Wilno, à Cracovie, vous voyez dans la rue des foules de Juifs occupés à leur « Bourse Noire ». A certaines heures de la journée et dans certaines parties de la ville, des individus d'apparence misérable vous accostent et vous demandent si vous n'avez pas de livres anglais ou de dollars américains à vendre. Les opérations de cette « Bourse Noire » sont interdites sous des peines rigoureuses ; elles n'en continuent pas moins sur une grande échelle. L'explication est simple. Le commerçant juif est plus fort que la loi. Les agents de police sont misérablement payés, alors que le spéculateur juif leur graisse généreusement la patte. L'agent prétend dès lors ne rien voir ou bien il regarde à distance sans intervenir. Voilà, en partie, pourquoi la livre sterling valait 40.000 marks polonais quand j'étais en Pologne, bien que la situation économique du pays se soit énormément améliorée.

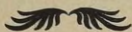
CHARLES SAROLÉA,

Professeur à l'Université d'Edimbourg.

(1) L'auteur ne précise pas ce qu'il désigne par « Ukraine ». Pour la région à l'Ouest du Dniéper, on y comptait beaucoup de propriétaires polonais, comme beaucoup de propriétaires russes ; pour l'« Ukraine » à l'Est du même fleuve, absence complète, ou à peu près, de Polonais. Le nom de « Ruthènes », donné à la population paysanne, est déplacé ; l'« Ukraine » ou Petite-Russie est habitée par une branche du peuple russe, parlant un dialecte apparenté au russe. Rien d'étonnant à ce que les fonctionnaires aient été russes, la Petite-Russie ayant formé une partie intégrante de l'Empire depuis des siècles, et un moscovite se sentant tout aussi bien « chez soi » à Odessa ou à Kiew qu'un odessite ou un kiovien à Moscou. Ne jamais oublier que la question dite « Ukrainienne » est au moins aux deux tiers une invention des défunts grands états-majors allemand et autrichien... (N. d. l. R.).



Prière à nos lecteurs de lire l'annonce de notre page 22 et de nous envoyer sans tarder leur souscription éventuelle, nos abonnés seront les premiers servis.



Économie nouvelle et réorganisation corporative (1)

Nous avons exposé la conception corporative d'après les sources authentiques et nous l'avons précisée à l'aide des événements qui la réalisent aujourd'hui avec une intelligente nécessité. On y compare l'*Economie nouvelle* et on sera frappé de retrouver dans celle-ci, sous le nom de « régime de contrainte mutuelle », les idées et jusqu'aux expressions des vieux maîtres de l'école de l'organisation professionnelle. Écoutons le langage de M. Valois :

« Sous la contrainte et la protection de l'État, contrainte mutuelle organisée ; contrainte des groupes de vendeurs sur les groupes de producteurs, contrainte des groupes de la main-d'œuvre sur les groupes de chefs, de telle manière que les prix s'établissent, non par des accords individuels où ils s'avilissent, mais par des accords collectifs où ils sont comprimés dans les limites des possibilités du moment. Il ne s'agit plus ici d'utopie ; ce régime de la contrainte mutuelle, il s'organise sous nos yeux ; c'est le régime syndical étendu à toute la production, aux transports et à toutes les formes du commerce. Dans ce régime, tous sont syndiqués, pour vendre, pour acheter, pour produire, pour travailler ; les prix de toutes choses, les conditions du travail et de sa rémunération, les conditions de la production sont réglés par les accords syndicaux entre syndicats intéressés. Les syndicats des commerçants, en contact avec les consommateurs, et subissant leur pression, font pression sur les syndicats de producteurs pour obtenir des prix moins élevés ; les syndicats de la technique et de la main-d'œuvre font pression sur les syndicats de producteurs pour obtenir une rémunération plus élevée. Pressés de part et d'autre, les producteurs n'ont qu'une voie pour échapper à la pression qu'ils subissent, c'est celle du progrès technique qui les conduit à l'augmentation de rendement et aux prix moins élevés. A leur tour, ils font pression sur la technique pour obtenir un meilleur rendement professionnel, et sur les syndicats de commerçants pour obtenir des débouchés nouveaux ou plus étendus.

« A l'intérieur de chaque syndicat, contrainte des membres les uns sur les autres, en vue de faire respecter la discipline, les règles collectives et les accords syndicaux. Le résultat général doit être, automatiquement, l'élévation de la valeur professionnelle dans les groupes de la main-d'œuvre et de la technique, l'accroissement et le perfectionnement de l'entreprise, le développement de toutes les branches de l'activité commerciale. La raison en est simple : les institutions sont combinées de telle manière que les groupes économiques, cherchant tous le moindre effort, se contraignent mutuellement au plus grand effort. C'est ce régime vers lequel nous tendons confusément, sous la pression de la dure nécessité où nous sommes, et vers lequel nous marcherions d'un pas d'autant plus rapide, que nous comprendrions mieux qu'il est la seule voie de salut pour les peuples qui ont été à demi ruinés par la grande guerre » (pp. 181-183).

Vient-on maintenant une représentation concrète de ce régime vers lequel nous nous acheminons ? La voici bientôt. Pour l'intelligence de la citation, fixons d'abord deux points : les limites de la solidarité et les limites de l'antagonisme économiques. Il y a solidarité des patrons et des ouvriers du même groupement producteur. C'est l'intérêt commun des employés et des employeurs de la métallurgie que celle-ci soit prospère et que ses intérêts généraux ne soient point sacrifiés à ceux de la viticulture, de l'industrie textile et de l'extraction minière. Alors en effet les chances de salaire élevé et de profits considérables sont grandes. Quand une industrie périclite, c'est au détriment des entrepreneurs, des techniciens et des travailleurs qui lui donnent leurs cerveaux et leurs bras. Mais au sein du groupement producteur, il y a antagonisme normal et même nécessaire : capitalistes, chefs d'entreprises, techniciens et ouvriers tentent de tirer le meilleur parti de leur collaboration. De la recette totale effectuée par l'entreprise, chacun des facteurs de la production cherche à s'approprier une part plus grande et à réduire parallèlement celle des autres.

En un mot, on constate que chaque industrie, vis à-vis d'elle-même, implique opposition d'intérêts entre les diverses catégories de coopérateurs et vis-à-vis des autres industries, communauté d'intérêts

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 30 mai 1924.

entre tous ses membres sans distinction : antagonisme au dedans et solidarité au dehors. Ceci compris, les grandes lignes d'une organisation économique apparaissent nettement :

« Il s'agit de rendre consciente la solidarité des groupes, de lui donner une expression, dans une institution permanente, afin que les antagonismes se manifestent et se résolvent sous le contrôle de l'intérêt commun. On imagine donc, en partant de la base économique, qu'un groupe élémentaire comprendra : un syndicat d'ouvriers, un syndicat de contremaîtres, de techniciens, de chefs de service, un syndicat d'employés, un syndicat de chefs d'entreprises, lesquels envoient un ou plusieurs délégués à un Conseil de la corporation, auquel tous les syndicats intéressés seront subordonnés, où ils prendront conscience de leurs intérêts communs, confronteront leurs intérêts particuliers et résoudreont toutes les questions d'organisation qui se poseront.

» Ce conseil, ainsi que ceux des groupements élémentaires appartenant à un même groupe économique, enverra des délégués à un Conseil supérieur réunissant les délégués de plusieurs corporations, et l'on obtiendra ainsi une institution où l'on prendra conscience des intérêts généraux du grand groupement économique.

» Le groupe économique envoie à son tour des délégués patrons et ouvriers à un conseil national, où l'on prend conscience des intérêts généraux de l'ensemble des groupes économiques » (p. 283).

On n'ose maintenant le discours que le Comte de Blome prononçait il y a 35 ans et qu'on le rapproche du plan esquissé par l'*Economie nouvelle*. On sera stupéfait de la ressemblance. Terminologie à part, le parallélisme de la pensée est adéquat. Le noble autrichien met à la base de la nouvelle structure économique « d'un côté des associations d'ouvriers distinctes pour chaque industrie, de l'autre des associations de patrons, se réunissant en un corps d'instance supérieure, qui formerait la véritable corporation ». Georges Valois le répète, quand il écrit : « Un groupe élémentaire comprendra un syndicat d'ouvriers, un syndicat de techniciens, un syndicat d'employés, un syndicat de chefs d'entreprises, lesquels envoient un ou plusieurs délégués à un Conseil de la corporation ». Au-dessus des corporations de même industrie, Blome place la Chambre professionnelle qui en est l'émanation et Georges Valois un « Conseil supérieur » réunissant les délégués de plusieurs corporations. Enfin au-dessus des diverses Chambres professionnelles ou des divers Conseils supérieurs il y a, formés de leur délégation, pour l'un la Haute Chambre économique d'Empire, pour l'autre le Conseil National. Les deux plans coïncident trait par trait et, n'était la certitude contraire établie par ailleurs, on croirait que le second a copié le premier. Tous deux poursuivent le même but : libérer la Production de l'intervention de l'État, sans retomber dans l'individualisme anarchique, en confiant aux intéressés eux-mêmes le soin d'organiser le régime économique.

« L'action de l'État, écrit G. Valois, étant inefficace ou désastreuse, il faut en libérer la production pour le bien commun. Il appartient aux producteurs d'organiser eux-mêmes l'économie du pays. Dans quelle forme ? La plupart des Français sont d'accord pour organiser le pays sous le régime de l'association professionnelle et corporative...

» ... Dans le nouveau régime économique, il est reconnu que la production et le commerce sont soumis à des obligations sociales et nationales ; que chacun trouve dans sa corporation des règles à l'élaboration desquelles il participe, mais auxquelles il doit se soumettre ; que les prix — et ceci est capital — que les prix des produits sont établis par des accords entre syndiqués d'un même corps, ou entre syndicats vendeurs et syndicats acheteurs ; que la rémunération du travail enfin est fixée par des ententes entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers. Ces principes utiles, nécessaires, indispensables, qui président et présideront à l'organisation économique de la France, excluent totalement ce que l'on nommait liberté du travail et liberté du commerce. Mais ils exigent la liberté des associations devant l'État » (p. 211).

L'*Economie nouvelle* n'a rien inventé, elle a retrouvé par une méthode propre et originale que nous caractériserons dans la suite, de très vieilles et très solides conclusions que l'École sociale catholique professait et propagait depuis longtemps. Aussi bien d'ailleurs Georges Valois n'en disconvient-il pas, et parle-t-il aujourd'hui plus volontiers d'économie réaliste que d'économie nouvelle. C'est bien cela, l'économie corporative est une économie réaliste. Elle a pour elle l'opinion et les événements. Elle est le système économique qu'appelle le cours des choses et que l'histoire construit patiemment. Aussi bien encore Georges Valois commence-t-il à insister fortement sur ce point, sommairement noté déjà dans l'*Economie nouvelle*, qu'il n'est pas sans

ancêtre dans le monde de la pensée catholique ; à invoquer une tradition et des noms dont la caution, produite à suffisance quatre ans plus tôt, aurait singulièrement étayé ses conclusions ; à admettre que l'École sociale catholique, loin d'être un simple mouvement d'œuvres, a préconisé avant lui les réformes qu'il reprend à son compte :

« Dans le chaos du XIX^e siècle, écrit-il dans l'appendice au livre de NEL ARIÈS, il y avait à recréer les sociétés professionnelles, les associations de métiers. Les catholiques ont été les premiers à le rappeler, à reprendre et à rejeunir leurs doctrines. Suivant l'enseignement des papes, et sous l'inspiration des maîtres comme Le Play et le colonel de la Tour du Pin, ils ont été les initiateurs de ce mouvement de création syndicale qui a, enfin, saisi la France entière » (p. 284). Et plus loin :

« Ce n'est pas en vain que s'est exercée l'action d'hommes comme Le Play, le colonel de la Tour du Pin et le comte de Mun. Le pays commence d'en recueillir le bénéfice : le succès du maître ouvrage de M. de la Tour du Pin (*Jalons de route, Vers un ordre social chrétien*) qui dure et se renouvelle, plus de dix ans après sa publication, vingt ans après la publication des premières études qu'il contient, montre que le mouvement intellectuel commencé par l'École sociale catholique, loin de décroître, s'est fortifié, qu'il a gagné en profondeur et en étendue. L'œuvre que nous avons entreprise lui est étroitement apparentée » (pp. 285 et 186).

C'est peut-être un erreur d'alléguer ici le nom de Le Play. Frédéric Le Play n'aimait ni la coopérative ouvrière, ni la corporation, ni le syndicat. A ces groupements il concédait la liberté de fait dont doit jouir toute association qui n'est pas contre l'ordre public, mais il leur déniait ce qui est essentiel à l'organisation professionnelle : le pouvoir réglementaire.

Pour le reste, on ne peut que souligner la loyauté dont fait preuve Georges Valois en nous éclairant avec précision sur la génération intellectuelle et sur le cercle de parenté de l'*Economie nouvelle*. Il l'eût fait avec cette sobre abondance il y a un lustre, définitivement dégagé du compagnonnage de Proudhon et de Sorel — qui n'était pas, il faut en convenir, un titre de recommandation — qu'il se fût épargné bien des critiques. L'École sociale catholique qu'il avait l'air de morgner, eût peut-être alors reconnu d'emblée, dans son œuvre, une œuvre proche de la sienne. Jamais en tout cas on n'eût osé lui faire le procès de tendance dont Nel Ariès examine les pièces et dont G. Valois, à la fin du livre, tire l'exacte et réconfortante conclusion :

« L'opposition que l'on a voulu découvrir entre une fraction du catholicisme social et notre action économique n'existe pas. Catholiques sociaux et ouvriers de l'économie réaliste, nous nous complétons.

» ... Prenons donc conscience de cet accord profond. L'action sociale catholique et l'organisation économique à laquelle nous participons tendent au même but. Nous dirons plus : c'est l'action sociale catholique qui, agissant sur la société, sur les familles, est seule en mesure de donner son aliment spirituel à l'économie, impuissante à produire ou à renouveler indéfiniment les valeurs morales et qui sont notre véritable moteur. Cherchons donc ensemble les moyens de réaliser systématiquement cette compénétration de l'économie et du moral que demandait M. Duthoit à la *Semaine sociale* de Toulouse, en 1921. Le temps est venu de la fructification. L'énorme travail de préparation intellectuelle des Semaines sociales doit inspirer aujourd'hui les constructeurs » (p. 344).

* * *

Étant entendu — ce que nous croyons avoir prouvé et ce à quoi d'ailleurs Georges Valois souscrit sans réserve — que l'essentiel de ses conclusions coïncide avec l'essentiel des conclusions de l'École corporative, c'est une mauvaise querelle que de vouloir mettre l'*Economie nouvelle* en opposition avec l'*Encyclycque Rerum Novarum* et en général avec l'enseignement des papes qui ont succédé à Léon XIII sur le trône pontifical.

Le premier acte de Pie XI en montant sur le siège apostolique n'a-t-il pas été par l'encyclique *Ubi arcano Dei* de ratifier les directions et les volontés de ses prédécesseurs Léon XIII, Pie X et Benoît XV et de réprover comme une sorte de modernisme moral, juridique et social toute tendance à les méconnaître ? La doctrine de l'encyclique sur la *Condition des ouvriers* reste donc la loi de la pensée sociale chrétienne et rien de ce qui lui est substantiellement conforme ne peut, sans outrepasser témérément, être soupçonné d'hétérodoxie.

Dans le célèbre document pontifical on ne peut trouver de quoi condamner le plan de réforme de Georges Valois qu'à la condition

d'y trouver en même temps la condamnation des idées chères aux partisans de la réorganisation corporative. Or cette condamnation, on ne l'y trouvera pas. Au contraire. On sait en effet que, pour la rédaction de l'Encyclique, les chefs les plus notoires de l'école corporative, notamment le comte Albert de Mun et Gaspard Descurtins, ont été consultés et écoutés. On sait, en outre, que les fortes considérations sur le rôle des corporations, par lesquelles l'Encyclique se termine, sont l'approbation de leurs vues.

« Les maîtres et les ouvriers eux-mêmes, écrit Léon XIII, peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels ; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. *Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.* »

« Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations ; car tandis que les artisans y trouvaient d'appréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. *Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées de seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action.* »

« Bien que nous nous en soyons occupé plus d'une fois, nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

« A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sages et prudentes. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements ? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail ; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante, d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, *le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.* »

A ce texte Néel Ariès eût pu en ajouter d'autres. Un des plus remarquables est celui où Léon XIII, dénonçant l'injustice des salaires et les conditions, dures parfois, imposées au travailleur, souscrit à l'interventionnisme, tout en marquant une préférence très nette pour l'organisation corporative et syndicale :

« Mais de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent pas opportunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, *il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même, si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'Etat.* »

Enfin les comités mixtes sont-ils autre chose que cette magistrature corporative dont Léon XIII, en vue de concilier parfaitement les droits et les devoirs des patrons avec les droits et les devoirs des ouvriers, réclamait l'établissement ? « Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de la corporation, de régler le litige en qualité d'arbitres. »

Ces textes justifient dans la doctrine et dans les grandes lignes d'application l'organisation professionnelle telle qu'elle est aujourd'hui conçue par les catholiques sociaux et telle que les événements, en partie sous la pression des nécessités, la réalisent sous nos yeux. Ces textes, par surcroît, ferment, à notre avis, le débat qui s'est élevé autour de l'*Economie nouvelle*, en défaveur de ceux qui tentaient d'établir entre elle et l'enseignement pontifical un dualisme de principes. Ce dualisme n'existe pas.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, Georges Valois n'arrive pas à son plan de réforme corporative par les procédés classiques, par les voies ordinaires de l'École sociale catholique. Il apporte une démonstration nouvelle et efficace, proprement économique. L'originalité de son œuvre est là et c'est d'ailleurs la seule qu'il revendique avec persistance. Cette démonstration est d'un dessin très sobre. Elle tient en peu de mots.

Les entrepreneurs luttent pour l'accaparement de la clientèle et pour la conquête des débouchés par l'abaissement des prix de vente. Abaissement des prix signifie diminution du coût de revient des marchandises. Ayant comprimé à l'extrême les frais de matière première et les frais d'outillage, les fabricants trouvent commode, sous le régime de la libre concurrence, pour continuer la lutte, de détériorer la qualité des marchandises, de sophistiquer le produit, d'avilir les salaires. Nulle résistance du côté des travailleurs qui vivent dans l'état d'émiettement ! La concurrence anarchique se fait sur le dos du public et sur le dos des ouvriers. Ce sont eux qui payent tous les frais du régime. Cela est un mal pitoyable et il faut un remède. Le remède est d'ailleurs indiqué par la nature du mal.

A la compétition des producteurs, il y a en effet deux issues possibles. L'une qui conduit à la diminution des frais de revient par la fabrication de la camelote (*schlecht und billig*) et l'avilissement des salaires ; l'autre qui, maintenant les salaires et le niveau de la fabrication, conduit à l'abaissement du coût de revient par le perfectionnement technique, l'éducation de la main-d'œuvre et le progrès des méthodes de travail.

La première de ces issues est largement ouverte dans l'anarchie des rapports économiques, tandis que la seconde est normalement fermée. C'est ce dispositif qu'il s'agit de renverser. Par une réorganisation économique, il faut boucher l'issue ouverte et forer l'autre sur un large diamètre. En d'autres mots, rendons impossible à l'entrepreneur toute spéculation sur la rémunération du travail et sur la qualité des marchandises ; contraignons-le à trouver la réduction de ses frais dans l'amélioration technique de sa fabrication.

Comment arriver à ce résultat ? Par la « syndicalisation », si on peut dire, de la société économique. Consommateurs, ouvriers, techniciens, chefs d'entreprises forment des syndicats. Ces syndicats se résistent mutuellement, ils font pression les uns sur les autres, également forts, ils se tiennent en respect, et le fabricant, désormais incapable d'avilir les salaires, parce que les ouvriers, puissants par leurs groupements, mettent sa volonté en échec, incapable d'avilir la qualité des produits parce que les consommateurs organisés boycottent sa marchandise, obligé pourtant, s'il veut vivre et prospérer, d'abaisser ses prix de production, n'a plus qu'un moyen d'échapper à la ruine : c'est de recourir à des méthodes de fabrication mieux au point et plus savantes. Acculés à cette impasse, les chefs d'entreprises ensemble contraignent le groupe des techniciens à secouer leurs routines et à innover judicieusement. La diminution des frais de revient n'a plus pour rançon la dégradation des gains du travail, ni l'altération de la qualité des produits. La concurrence, changeant de direction, change aussi de nature : elle ne se fait plus sur le dos des travailleurs et du public, mais, principe salutaire et vivifiant, elle opère par le progrès dans la production, par l'amélioration intrinsèque des articles, par le bon prix de la main-d'œuvre. Une plus grande abondance de choses — choses de moindre prix et de meilleur aloi — est mise à la disposition du public. Car une technique plus parfaite, en même temps qu'elle réduit la dépense, permet de produire mieux et plus vite. A la faveur d'un débit élargi, en échange d'une production accrue et bonifiée, l'entrepreneur peut payer à tous ses collaborateurs — techniciens et ouvriers — des rémunérations élevées.

Récapitulons ces avantages : perfectionnement des méthodes et de l'outillage, frais diminués, relèvement de la qualité, prix de vente abaissés, écoulement plus vaste, bénéfices d'entreprise grossis, hauts salaires des ouvriers, appointements des techniciens augmentés.

Tant la concurrence qui se fait d'individu à individu est meurtrière, tant la concurrence qui se fait de groupe à groupe, qui est réglée par des accords collectifs syndicaux, est bienfaisante et universellement appréciée.

Tel est le raisonnement par lequel Georges Valois rejoint l'école corporative. Les vétérans y arrivaient partant de la conception organique de la société, ou appuyés sur un principe moral et juridique, ou poussés par une expérience heureuse de l'histoire. Georges Valois y vient sous l'empire de considérations purement économiques ; il élabore un aspect nouveau de la réforme, qui n'avait pas été jusqu'ici sans être aperçu, mais qui jamais on n'avait éclairé d'une lumière aussi vive.

Mais voici qu'évidemment ce que G. Valois croit être son originalité et son mérite, on le lui impute comme grief. On lui reproche de concevoir l'économie politique comme une science indépendante de la morale, de justifier son système du point de vue strictement économique sans l'accorder aux exigences de l'éthique, alors qu'il doit y avoir, selon l'expression de M. Duthoit, « compénétration de l'économique et du moral ».

Nel Ariès étudie cette objection dans le deuxième chapitre de son livre et n'a pas de peine à y répondre.

Les principes sont clairs. L'économie théorique, science de faits et de lois, est indépendante de la morale. Elle observe, elle enregistre, elle classe, elle analyse, elle interprète des phénomènes et s'applique à découvrir leurs causes. Elle est indépendante de la morale, au même titre que la physique, la chimie et toute science positive. Autre est la situation de l'économie pratique. Celle-ci, science d'idéal et de règles, est soumise, comme toute science pratique, aux exigences de la morale. Pas de problème technique, quel qu'il soit, fût-ce une humble question d'hydraulique, qui échappe à ses exigences. L'économie pratique juge les institutions et propose des réformes. Pour juger il lui faut un critérium, et pour prescrire il lui faut une règle de moralité. Est-ce à dire qu'elle doive démontrer ce critérium et cette règle ? Évidemment non. Elle reçoit l'un et l'autre tout formés de la philosophie morale, de la métaphysique et de la religion. Ce serait transformer l'économie pratique en un tohu-bohu indésirable que de l'astreindre à légitimer chacune des fins pour lesquelles elle est en quête de moyens de réalisation. Il lui suffit de savoir que ces fins ne sont pas désavouées par des sciences normatives supérieures dont relèvent les disciplines pratiques. Le principe de la division du travail scientifique ne permet pas de procéder autrement.

Par conséquent, M. Valois respecte pleinement la subordination de l'économie politique vis-à-vis de la morale, si le point de vue dont il part pour condamner la libre concurrence et prescrire la réforme corporative, est moralement légitime. Ce point de vue on le connaît : « L'auteur a entendu montrer dans quelles conditions l'homme et les nations croissent ou décroissent, vont à la prospérité ou à la ruine » (p. 204). C'est donc la recherche des conditions de la santé matérielle et physique des individus et des nations, particulièrement de la France, qui a préoccupé l'auteur de *l'Économie nouvelle*. Rien de répréhensible à cela. Le progrès matériel, à la condition d'être général, de profiter à toutes les classes économiques et de ne pas s'édifier sur la misère et la ruine des masses, est une partie du progrès total : la morale chrétienne ne le condamne pas. Au contraire. Elle se contente simplement d'observer que le progrès matériel ne doit pas être exclusif, qu'il appelle le progrès spirituel comme couronnement, et que sa recherche ne peut jamais absorber au point de faire perdre de vue les valeurs plus hautes de l'art, de la science et surtout de la religion. C'est d'ailleurs une vérité analogue que proclame G. Valois en terminant son livre :

« L'homme est ainsi construit que, à part un petit nombre d'individus qui ne sont que des ventres, il ne se voue à la prospérité de sa nation, et à la sienne propre que si la prospérité lui est présentée comme un moyen d'atteindre un but beaucoup plus élevé... L'homme ne cherche point la prospérité pour elle-même ; il ne la trouve guère lorsqu'il en fait l'objet de ses désirs, mais s'il fait don de son œuvre à Dieu, c'est alors que la prospérité lui est donnée... Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît » (p. 300-301).

Léon XIII ne parle pas autrement lorsqu'il propose aux corporations de procurer à leurs membres « l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune » et de viser « avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux ».

* * *

Malgré les efforts laborieux des conservateurs catholiques — car le grief vient d'eux plutôt que des catholiques sociaux — il reste difficile, dans la question théorique des rapports de la morale et de l'économie, de faire passer l'œuvre de Georges Valois comme entachée

de libéralisme. Aussi bien n'est-ce pas sur ce terrain que *l'Économie nouvelle* a subi les attaques les plus vigoureuses. Les objections se sont particulièrement abattues sur la critique du syndicalisme chrétien.

Georges Valois soutient que le syndicalisme chrétien, s'orientant vers l'organisation nationale et puis internationale de la classe ouvrière, dévie de la conception corporative. Pour lui, l'unité de la classe ouvrière est un mythe. Les travailleurs de l'industrie houillère et ceux de la métallurgie n'ont pas des intérêts homogènes. L'intérêt des premiers est que le charbon se vende à prix élevé : les chances de haut salaire sont alors très fortes ; l'intérêt des seconds est que le combustible soit à bas prix, afin que la réduction des frais d'exploitation dans les hauts fourneaux permette d'accroître la rémunération ouvrière. Entre eux sévit le même antagonisme que celui qui divise, au sein de la profession, le patron et l'employé. Pas plus qu'on ne groupe patrons et ouvriers de la même profession dans un syndicat unique, pas davantage il n'y a lieu de grouper en une association unique des ouvriers de profession différente.

Sans doute, dans la profession, formations ouvrières et formations patronales sont articulées l'une à l'autre par la charnière des commissions mixtes et paritaires, mais c'est parce que leurs membres ont à collaborer dans l'entreprise à une œuvre commune de création économique. Les ouvriers de profession hétérogène ne sont pas appelés à pareille collaboration, et par conséquent, on n'a aucune raison de confédérer leurs syndicats. A quoi cela rime-t-il dès lors de créer dans chaque pays une vaste centrale de travail réunissant sans distinction les syndicats de toutes les professions ? Semblable organisation ne peut s'appuyer que sur l'idée fautive de l'unité de la classe ouvrière. A quoi cela rime-t-il surtout de grouper ensuite les confédérations nationales en une gigantesque internationale ouvrière poussant des ramifications dans tous les États ?

Quelle communauté d'intérêt économique y a-t-il entre le moujik russe qui cultive la terre pour un boyard et l'armurier qui travaille dans une fabrique de Saint-Étienne ? S'il n'y en a pas, pourquoi les associer dans la même internationale ? Tant s'impose l'organisation verticale de la production, c'est-à-dire le groupement des syndicats d'ouvriers et des syndicats patronaux de la même profession en un corps unique d'instance supérieure et l'affiliation de ces corps d'instance supérieure à un conseil économique suprême ; tant paraît vaine et folle l'organisation horizontale du travail, c'est-à-dire le groupement de tous les ouvriers sans distinction d'état et même de nationalité en une colossale Union.

Or, les catholiques sociaux poursuivent aujourd'hui la réalisation des deux organisations à la fois, de la seconde plus que de la première, sans s'apercevoir que l'une fait tort à l'autre et que le mythe de l'unité de la classe ouvrière, élevé à la hauteur d'un dogme pratique, sans produire aucun bien, peut causer beaucoup de mal. Sans doute l'internationale ouvrière chrétienne décline toute solidarité avec sa concurrente : elle en répudie les méthodes et l'esprit. Elle s'oppose au socialisme et à la lutte des classes ; elle entend au contraire prêcher la charité dans les rapports du Travail et du Capital. Pareilles intentions sont certes louables. On voudrait être sûr que l'action y sera conforme. Mais comment croire à cette conformité ? Singulière façon de pousser à la collaboration des classes, que de commencer par créer une confédération de classe ! La confédération de classe est par essence à but de combat et, nonobstant toute volonté contraire, elle entraîne par soi à la lutte des classes et à la guerre sociale.

La collaboration du patron et de l'ouvrier n'est possible qu'à la condition de discerner entre eux un intérêt commun et de les grouper sous le signe de cet intérêt : cet intérêt commun existe, c'est la prospérité de la profession dans laquelle l'un et l'autre sont engagés. Le groupement sous le signe de la profession provoque et entretient la collaboration, le groupement sous le signe de la classe y nuit et, mettant l'accent sur les tendances opposées, prépare la discorde. Centrales et internationales ouvrières chrétiennes : pastiches du socialisme !

On eût mieux servi la paix en s'abstenant de les créer. « Proletaires de tous les pays, unissez-vous ! » : le vieux cri de guerre de Karl Marx opère ses ravages dans nos rangs !

C'est Nel Ariès, plus encore que Georges Valois, qui façonne cette critique de l'orientation actuelle du mouvement social chrétien. A notre tour d'examiner le problème.

D'abord cette orientation n'est point condamnée par l'autorité ecclésiastique. Loin de là. A peine la *Confédération internationale des Syndicats chrétiens* était-elle fondée, le 24 mars 1919, lors de son

premier Congrès, le pape Benoît XV lui transmettait ses meilleures bénédictions. Voici le document :

« Saint-Père agréant avec particulière bienveillance l'hommage filial dévouement de la Confédération internationale Syndicat chrétiens, fondée et réunie à Paris, forme le vœu que cette importante association, fidèle à s'inspirer constamment des enseignements de l'Église et direction du Saint-Siège, sur les questions sociales, contribuera à promouvoir les véritables intérêts de la classe ouvrière, objet d'une spéciale sollicitude et d'un amour de prédilection dans la grande famille chrétienne. Vous accordez bien volontiers, ainsi qu'aux organisateurs Confédération et organisés bénédiction apostolique sollicitée. Card. Gasparri. »

Faisant écho à Benoît XV, Mgr Germain, archevêque de Toulouse, dans une admirable Pastorale de mai 1919 : « La Paix sociale par l'organisation chrétienne du travail » — qu'on ne pourrait trop lire et méditer — loue vivement les syndicats de son diocèse « de s'être rattachés soit aux Fédérations nationales de syndicats masculins, soit à la Fédération nationale des syndicats féminins et à l'Union centrale des syndicats féminins. Ils entrent ainsi dans le grand mouvement syndical chrétien qui, fédéré depuis quelques semaines à peine, réunit déjà plus de six cent quatre-vingt mille adhérents dans les pays alliés et neutres ».

De si hautes approbations invitent à réfléchir. Il n'est point possible qu'elles aillent à un mouvement qui serait par nature à but de guerre sociale. M. Duthoit a d'ailleurs indiqué dans la *Chronique sociale de France* (décembre 1920) comment les Centrales et même l'Internationale ouvrière pouvaient servir la paix industrielle :

« La volonté de s'entraider au delà des cloisons que dresse l'intérêt professionnel le plus immédiat n'est pas nécessairement entachée d'un esprit de classe, étroit et haineux ; tout au contraire, elle s'inspire de l'intérêt général, lorsque désireuse de paix sociale, mais voulant étayer celle-ci sur des organisations syndicales, établies dans tous les métiers, elle s'efforce de créer, d'éclairer, de défendre au besoin, en cas de revendications légitimes, des groupements professionnels qui seraient trop faibles pour naître, grandir et lutter sans une étincelle et une aide venues du dehors. Telle est la fin légitime que poursuivent les organismes comme la Confédération Française des travailleurs chrétiens. Leur droit à l'existence est manifeste. Toute amputation des franchises syndicales affaiblirait des droits que les ouvriers ne peuvent aujourd'hui défendre efficacement qu'en se rejoignant par-dessus les groupes économiques auxquels ils appartiennent. »

On ne peut mieux dire. Pourquoi aujourd'hui y a-t-il des droits que les ouvriers sont hors d'état de défendre efficacement si ce n'est en se rejoignant par-dessus les groupes économiques auxquels ils appartiennent ? Parce que l'organisation corporative est encore *in fieri* et, en attendant qu'elle soit réalité vivante, il faut adapter l'action aux exigences des institutions présentes. Ceci demande quelques éclaircissements. Reportons-nous, par la pensée, vers le milieu du XIX^e siècle. À ce moment, en Belgique, les salaires oscillent entre cinquante centimes et deux francs. Deux francs ! C'est un gros salaire qui n'est guère dépassé que dans des industries exceptionnellement dangereuses, comme la verrerie, ou requérant du travailleur des qualités extraordinaires d'instruction ou d'habileté. Le dimanche est profané. La durée de la tâche quotidienne est de 15, 16, 18 heures et parfois de 24 heures d'affilée. En 1846, il y a 14.000 ouvriers et ouvrières âgés de 9 à 12 ans, et, chose effroyable, 1508 ouvriers et 4702 ouvrières de moins de 9 ans. Cette situation est générale et n'est pas limitée à une profession. Elle n'est pas spéciale à la Belgique, elle s'étend aux autres pays et l'Angleterre l'a connue avant nous. Il y a entre tous les travailleurs, sans distinction de métier et de nationalité, une communauté de revendications qu'il faut faire valoir avec ensemble, si on veut arriver au redressement d'injustices amères. Car les ouvriers sont isolés, ils ne sont point encore organisés en syndicats et ils ne peuvent par eux-mêmes obtenir l'amélioration de leur lamentable condition. Sur quoi faut-il faire pression pour provoquer les réformes indispensables ? Sur l'État, sur les parlements. On conçoit dès lors que les ouvriers se soient constitués en parti de classe, en centrales ouvrières. Aussi longtemps que l'État est le grand maître de l'organisation du travail dans la production, il n'y a pas d'autre moyen de provoquer sa bienfaisante intervention. L'internationale ouvrière devient même une nécessité, puisque la concurrence n'a pas de frontières et que la protection légale du travailleur n'est possible qu'à la condition d'être portée au même niveau dans les pays concurrents. C'est cela qui a provoqué et justifié, du côté des ouvriers, leur groupement en confédé-

ration de classe. Cette confédération a son rôle marqué aussi longtemps que le salut doit venir de l'État.

Car, c'est se payer de mots que de croire que le législateur se préoccupera du sort des ouvriers chapeliers ou des ouvriers lunettes et acceptera de faire droit à leurs revendications même légitimes, si en leur faveur ne se prononce pas une majorité ou au moins une imposante minorité du corps électoral. Où et comment rallieront-ils cette majorité, s'ils ne font point partie d'un vaste groupement-ouvrier, au sein duquel, à charge de retour, ils obtiendront l'appui des travailleurs des autres professions ?

Mais, je me hâte de l'ajouter, les choses changeraient de face, le jour où l'organisation corporative aura remplacé l'interventionnisme économique. Quand les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers seront constitués dans chaque métier, quand leurs libres accords auront valeur légale, quand l'État se sera dessaisi de la puissance législative par rapport à la profession et en aura investi la corporation, alors la confédération de classe deviendra le luxe de la politique ouvrière. Car ce ne sera plus sur l'État qu'il s'agira de faire pression pour obtenir le redressement d'un grief, mais sur le syndicat patronal, et en dernière instance sur l'autorité professionnelle concrétisée dans le comité paritaire et douée du pouvoir réglementaire. Bref, les esprits directeurs du mouvement social catholique ont raison de pousser à l'organisation corporative et, ne perdant pas de vue que celle-ci est encore chose de l'avenir, ils ont raison de maintenir et de ne pas laisser périr l'autre organisation qui leur permet d'agir et de réussir dans le présent.

Les deux organisations correspondent à deux systèmes différents de politique économique, mais s'imposent l'une et l'autre à la fois, durant la période critique où les faits n'ont pas encore définitivement opté pour l'un des deux systèmes. Entre l'*Economie nouvelle* et le catholicisme social, le désaccord n'est donc pas irréductible, les principes sont identiques et l'unisson serait parfait si Georges Valois consentait à tempérer l'idéal par quelque concession opportune à la réalité des temps.

* * *

Telle est d'ailleurs notre impression d'ensemble et notre conclusion : du seul point de vue économique, rien de fondamental ne sépare Georges Valois de l'École sociale catholique. Lui-même s'en rend compte et, on l'a vu plus haut, il fait loyalement des offres d'alliance. Si on ne les accepte point, c'est que derrière la doctrine économique qu'on n'a pas le moyen de rejeter pour elle-même, on aperçoit sa doctrine politique. C'est celle-ci qu'on réprovoque dans celle-là.

La doctrine économique de Valois appartient à un ensemble dont la morphologie politique est la partie principale. *Politique d'abord*, c'est ainsi que Nel Ariès caractérise cet ensemble. Ceux qui professent l'indifférence vis-à-vis des formes de gouvernement ou qui soit, par pis-aller, soit d'enthousiasme, se sont prononcés en faveur de la république, rejettent l'ensemble par crainte de la partie. Ils récussent le voisinage économique par crainte du voisinage politique.

Tactique malhabile et même injuste que d'ajouter aux désaccords réels des désaccords imaginaires. Les premiers suffisent largement à nos malheurs. Distinguons ce qui doit être distingué : antinomie des doctrines politiques, c'est vrai ; concordance des doctrines économiques, il faut savoir le reconnaître. Sur le terrain pratique, si la fusion est impossible, il y a place pour l'action parallèle en vue de la réorganisation corporative.

Souvenons-nous d'ailleurs que l'école corporative a derrière elle un siècle d'existence et qu'au point de vue politique, elle s'est toujours nourrie d'apports très divers. Des démocrates catholiques formés au contact de Buchez qui fut le premier à développer systématiquement les vues d'organisation professionnelle et à tenter les réalisations initiales, aux féodaux autrichiens dont après tout le colonel de la Tour du Pin n'a fait que transporter en France l'enseignement, la distance est énorme. D'une part, c'est le rêve utopique de marier l'Église et la révolution ; d'autre part, c'est la hantise du moyen âge et du gouvernement royal ; mais des deux côtés, c'est le catholicisme et la doctrine corporative. Tel est le privilège de cette doctrine qu'on y arrive de tous les points de l'horizon et par les chemins les plus divers. Elle fait partie de la tradition catholique et Valois a eu le mérite d'y arriver par un effort presque autonome de réflexion. Telle est la puissance de vie de cette doctrine qu'elle s'impose même aux adversaires de la métaphysique chrétienne ; des idéalistes comme Hegel, des organicistes comme Schaeffle, des positivistes comme Taine, Durkheim et Duguit y sont ralliés. Allons-nous refuser ces concours inattendus et, sous prétexte que nous ne sommes plus seuls à la vouloir aujourd'hui,

allons-nous faire échouer une réforme que nous prêchons depuis si longtemps ? Ne devons-nous pas au contraire être heureux de ce que notre programme, dans un de ses points précis et importants, est accepté par l'ennemi ?

« Quand j'ai une idée que je crois bonne et juste, disait un jour Godefroid Kurth en ponctuait ses mots d'un de ces gestes larges et généreux comme il savait en faire, je souhaite qu'on me la vole et je me frotte particulièrement les mains, si celui qui l'accapare est un adversaire ; amour-propre refoulé, il ne me déplaît pas qu'elle soit mise en œuvre sans mon concours et même sans la reconnaissance de ma priorité intellectuelle. » Parole admirable ! Elle doit nous servir

de règle en l'occurrence. Quand des catholiques gagnés de longue date à la cause de l'organisation professionnelle voient d'autres catholiques rejoindre cette cause, décidés eux aussi à coopérer d'un effort séparé, mais synergique, à la poussée corporative, ils ne doivent pas tourner le dos à une collaboration précieuse, sous prétexte qu'un différend politique les sépare et empêche la fusion. A défaut de la fusion, il y a l'union. Quand celle-là est impossible, il faut savoir se contenter de celle-ci et ne point tout brouiller pour courir après une chimérique unité.

MAURICE DEFURNY,
Prof. à l'Université cath. de Louvain.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Une mission à l'intérieur

Au milieu de toutes nos décadences nous assistons à un bien consolant phénomène : le puissant réveil, au sein de la catholicité, de l'esprit, de la conscience, de l'âme missionnaire. Quel catholique digne de ce nom, réalisant pleinement ce titre, n'a pas, en ces derniers temps, depuis les glorieuses initiatives de Benoît XV, élargi les horizons de sa pensée et de sa foi ? Qui n'embrasse pas désormais dans l'amplitude de sa prière et de ses sollicitudes le vaste champ de l'apostolat, si loin qu'il s'étende ? Avec quelle généreuse ferveur, à tous les degrés de l'échelle sociale, ne participe-t-on pas de plus en plus à toutes les manifestations et à toutes les œuvres qui intéressent l'évangélisation mondiale ?

C'est le devoir de la presse, de quiconque tient une plume au service de l'Église, d'encourager ce mouvement, de stimuler cette croisade. Pour notre humble part nous n'y manquons pas. Mais nous sera-t-il permis de ramener aujourd'hui l'attention de nos amis sur les nécessités spirituelles qui nous assiegent et de signaler à leur compatissante charité ce que j'ose appeler « une mission à l'intérieur ». Je me suis laissé persuader que les lecteurs de cette Chronique ne refuseront pas un regard de bienveillance au tableau que je vais leur tracer, et moins encore une marque de secourable sympathie à l'entreprise que je vais leur dépeindre.

* * *

Eugène Sue a raconté les *Mystères de Paris*. Quel romancier belge racontera les *Mystères de Bruxelles* ? Notre capitale aussi, brillante à la surface, recèle en ses profondeurs de lamentables misères, l'opulence y voisine avec l'indigence, jusque dans sa périphérie des quartiers aristocratiques où tant d'enrichis ont élu luxueux domicile, où s'épanouit la civilisation dans sa fleur, s'environnent parfois d'une zone de taudis où s'entassent les déshérités du sort, où la dégradation croupit dans ses bas-fonds.

Connaissiez-vous, sur les hauteurs d'Uccle, à l'intersection des avenues Brugmann et Molière, l'une et l'autre bordées de jolies villas et de somptueux hôtels, cette agglomération qu'on dénomme le « Chat », où se presse, grouillante dans ses bouges, une population de barrière de trois mille âmes ?

Enclave du paupérisme, îlot de sauvagerie, on y a vu, dès l'origine, s'implanter des mœurs frustes, étranges, en pleine régression vers le paganisme. Mais vrai territoire de mission, bien fait pour tenter des cœurs d'apôtres, on y a vu aussi une phalange de chrétiens déterminés, résolus, intrépides, s'enflammer d'un beau zèle pour tirer ce peuple de l'abjection, pour évangéliser cette chrétienté naissante.

La première étincelle partit d'un foyer toujours brûlant, toujours rayonnant : une modeste Conférence de Saint-Vincent de Paul. Ah ! vraiment, ils témoignent d'une trop étroite compréhension des réalités surmatérielles, ceux-là, qui ne savent pas les virtualités prodigieuses enfermées dans ces groupements de confrères, qui ne savent pas qu'à vouloir simplement se sanctifier par l'exercice de la charité ces chrétiens d'élite sont aptes à toutes les formes de l'apostolat, prêts à tout ce qui est bon, bons à tout ce qui est bien, qui ne savent pas, en deux mots, la fécondité et la plasticité de ces Conférences où ne cesse de vivre et de palpiter le génie immortel de Vincent de

Paul ! D'une seule d'entre elles, sous le souffle de Dieu, peut sortir la régénération morale, sociale, religieuse de toute une région. C'est la concluante expérience qui est en train de s'accomplir au « Chat » d'Uccle, et il me semble que l'opportunité de cette constatation n'échappera à personne.

Ils comprennent donc ces pionniers de la première heure devant ce sol aride, embroussaillé de ronces et d'épines, réfractaire à toute culture, je veux dire, devant ces esprits arriérés, ces consciences rabougries, ces âmes enlisées dans la matière, ils comprennent, ces nobles fils de saint Vincent de Paul, qu'il ne fallait pas désespérer, parce que la charité croit tout, ose tout, peut tout. Ils comprennent que l'amour désintéressé de nos frères est la plus éloquente prédication de l'amour de Dieu, le plus triomphant prosélytisme.

Pour parer à toutes les misères, ils s'adjoignent les Dames de la Miséricorde, comme en pays infidèle les missionnaires réclament la collaboration des religieuses. Comme ceux-ci encore, ils se rendirent compte aussitôt que le défrichement des âmes devait commencer par l'enfance et ils y appliquèrent leurs premiers efforts. Consultations pour nourrissons, goutte de lait, ouvroir, école gardienne : tels furent les travaux d'approche, telles furent les semailles.

Mais où donc s'installer au sein d'un dénuement complet, en l'absence de tout local ? Qu'à cela ne tienne ! Aussi mince obstacle ne pouvait arrêter d'aussi énergiques vouloirs.

Sur un vaste terrain rectangulaire, d'un demi-hectare d'étendue acquise de leurs deniers, à l'ombre tutélaire de l'enclos béni du Carme ucclois dont la chapelle est le lien de culte tout trouvé pour cette agglomération excentrique, dont le zélé chapelain est le vice-curat tout désigné pour cette mission, des baraquements, achetés à prix réduit, après la guerre, s'allongent provisoirement, dans l'attente de constructions durables, pour permettre le fonctionnement de toutes les œuvres de sauvetage et d'éducation populaire.

C'est là qu'est l'école gardienne peuplée par une fourmilière d'enfants, soixante-quatorze de trois à six ans répartis en deux classes petits sauvages à l'arrivée, graduellement dégrossis, débarbouillés disciplinés par la gymnastique, dressés au respect d'eux-mêmes formés au travail. — comme l'attestent les ingénus petits produits de leurs menottes déjà expertes, si coquettement rangés sur des tablettes garnies de papiers multicolores, — enfin et surtout tourné vers Dieu, le soleil attirant de ces âmes enfantines. Il s'est rencontré deux demoiselles d'un admirable dévouement pour exécuter ce chef-d'œuvre de patiente civilisation.

C'est là toujours, dans ces baraquements primitifs, que s'est développée toute la série des autres œuvres religieuses, sociales, sportives : patronages pour filles et garçons, catéchismes, mutualité, amélioration des logements ouvriers, bibliothèque publique très bien achalandée, gymnastique éducative, section dramatique. Tel abri d'fortune se transforme en salle de spectacle très fréquentée et un brillante fancy-fair se tenait dernièrement dans cette sorte de grang habilement appropriée.

Industrieuse, vous le voyez, la charité s'accommode de la hute. Mais voici cinq ans bientôt que ce frère provisoire tient vaillamment contre les intempéries, et il est grand temps, si l'on veut prévenir la dislocation, qu'il cède la place à une bâtisse définitive et durable. La charité édifie ! Lecteurs, souvenez-vous-en. Les plans sont dressés avec une sage économie, mais coûteux quand même. Bâtir c'est

pâti. Il vous appartiendra d'atténuer cette souffrance ou plutôt de faire mentir le proverbe en mettant la joie au cœur des bâtisseurs.

* * *

Et voici le moment psychologique ! L'entreprise entre dans une phase capitale, elle est parvenue au tournant décisif. Il s'agit de plaquer la clef de voûte à l'édifice spirituel si vaillamment commencé, et il dépendra de vous, chers lecteurs et lectrices, qu'il soit consolidé et affermi ou qu'il s'écroule, que tant d'efforts aboutissent ou qu'ils échouent irrémédiablement.

L'heure a sonné, en effet, de faire passer les enfants de l'école gardienne à l'école primaire, au risque de les voir s'égarer dans les sentiers de perdition. L'école s'impose avec ses prolongements professionnels et ses extensions post-scolaires, l'école libre qui éduque en même temps qu'elle instruit, qui de ces enfants, sans cela promis à tous les vices, fera des hommes, des citoyens, des chrétiens. L'école est ici, plus qu'ailleurs peut-être, l'arche de salut. Elle s'impose avec une si inéluctable nécessité qu'escamotant sans témérité mais avec une audacieuse confiance des concours immanquables, elle sort de terre, elle monte rapidement, elle se hâte pour ouvrir ses portes à la rentrée prochaine.

Le grand Cardinal dont l'encouragement est acquis à toute noble initiative, dont l'intervention se retrouve à l'origine de toutes les œuvres de rédemption sociale, s'est généreusement mis en tête de la souscription et qui donc refusera d'entrer dans le beau sillage de la pourpre bienfaisante ?

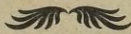
Il s'agit d'arracher à l'école neutre, qui les guette, à la voleuse les enfants, comme l'appelaient Albert Vandal, ces âmes faites pour Dieu qui réclament pour s'épanouir une atmosphère scolaire saturée de religion, comme la voulait le protestant Guizot, et qui ne pourraient ne s'étioier au souffle délétère de la neutralité !

Il s'agit de tendre une main secourable à des hommes de cœur, à les chrétiens dévoués, à des frères qui veulent, comme ils le disent dnuirablement dans leur appel, ramener au Christ un petit coin de notre chère Belgique.

Au cri déchirant de ces enfants qui demandent du pain, le pain de leur vie spirituelle, il ne sera pas répondu par un refus cruel. A l'émuant appel de leurs sauveurs, condamnés à voir périr leur œuvre ou ne leur vient en aide, il sera répondu, nous en avons l'assurance, par un élan de générosité chrétienne et patriotique.

J. SCHYRGENS.

N. B. — Prière d'adresser les dons au compte chèque-postal 108.520 des Œuvres sociales d'Uccle-Chât.



TALIE

Un article de Mussolini

A titre documentaire, la traduction d'un intéressant article du dictateur italien, dans la revue anglaise ENGLISH LIFE, article intitulé : *Absurdité démocratique, quelques préceptes de Machiavel* :

Les fascistes d'Imola m'ont offert une épée ; la maxime suivante de Machiavel y est gravée : « On ne conduit pas un Etat avec des mots ». J'ai réfléchi à cette inscription, et des idées me sont venues. L'esprit que j'aimerais bien noter. Qu'il me soit permis de les qualifier de commentaires du Prince de Machiavel, du point de vue de l'an 1924. J'estime que le Prince de Machiavel doit être le guide suprême de l'homme d'Etat. Je dois toutefois commencer par reconnaître que ma connaissance des œuvres de Machiavel n'est pas bien grande au point de vue critique.

J'ai naturellement lu le Prince et les autres œuvres de Machiavel avec attention ; mais le temps comme le désir m'ont manqué de lire tous les commentaires des écrits de Machiavel, qui ont été si laborieusement composés dans tous les pays du monde.

A vrai dire, je ne veux pas m'embarasser d'interprétations préconçues ou d'énormes notes s'entassant au bas des pages, qui viennent traverser mes opinions sur Machiavel. Entre sa doctrine et ma vie il y a une telle que je l'ai vécue, je veux garder le contact direct, de même que l'entre ses pensées sur les hommes et les choses et les miennes, entre sa manière de gouverner et la mienne. Mon article n'est donc qu'une production sèche et scolastique toute hérissée de citations d'ouvrages d'autrui. C'est plutôt un essai de critique vivante, une

tentative de jeter par la pensée un pont au-dessus de l'abîme séparant générations et événements.

Il est clair que je ne puis dire grand-chose de neuf. Mais la question peut être posée : après quatre siècles cette grande œuvre, le Prince, demeure-t-elle encore vivante ? Est-il possible que les conseils de Machiavel soient encore de quelque utilité aux hommes d'Etat modernes ? La valeur du système politique esquissé dans le Prince est-elle limitée à l'époque où ce livre a été écrit ? Est-il suranné ou, au contraire, de caractère universel et permanent ? Je réponds : aujourd'hui la doctrine de Machiavel est plus vivante encore qu'il y a quatre siècles : car, bien que l'aspect extérieur de la vie ait grandement changé, dans l'esprit des hommes comme dans les actions des peuples, il ne s'est guère produit de changements profonds.

* * *

La politique, c'est l'art de gouverner les hommes, c'est-à-dire, de diriger, d'utiliser et d'éduquer leurs passions, leurs désirs et leurs intérêts pour le plus grand bien de l'ordre général, lequel, de toute nécessité, gouverne les individus et assure l'avenir des nations.

L'homme, voilà l'élément fondamental de l'art politique. S'en tient-on à ce principe élémentaire, on peut apprendre beaucoup chez Machiavel. Que pense-t-il des hommes ? Dans ses jugements est-il un optimiste ou un pessimiste ? Machiavel, lorsqu'il passe en revue l'humanité, n'est pas limité par les questions de nationalité ou de durée. Il s'occupe moins de ses contemporains ou de ses compatriotes, que de toutes les générations humaines, de toute race et de toute classe.

Avant de passer à un examen plus analytique de la politique Machiavélienne, je dois tâcher d'interpréter correctement la conception qu'il se faisait des hommes en général. Celui qui a lu le Prince, doit avoir remarqué son pessimisme intense quant à la nature humaine.

Comme tous ceux qui ont été en rapports prolongés et intimes avec leurs prochains, Machiavel incline plutôt à mépriser les motifs qui font agir les hommes, et se voit forcé à juger leurs actes sans faire une trop grande part à la sincérité ou à l'idéalisme.

A en croire Machiavel : « les hommes sont généralement plus enclins à se soumettre à celui qui se fait craindre qu'à celui qui s'efforce de se faire seulement aimer ; la raison en est évidente : ce genre d'amitié, simple lien moral, espèce de devoir résultant d'un bienfait ne peut prévaloir contre les calculs de l'intérêt : alors que la peur apporte avec elle la crainte du châtement, laquelle ne perd jamais son influence ».

Pour ce qui est de l'égoïsme humain, je citerai ce passage de ses *Lettres diverses* : « Les hommes regrettent plus une source de pouvoir qui leur est enlevée qu'un frère ou un père que leur a enlevés la mort, car la mort on l'oublie quelquefois, la propriété jamais ». Des *Discours* de Machiavel, je pourrais citer un passage plus frappant encore : « Tous ceux qui ont attentivement réfléchi à la vie civile, démontrent ce qui suit (et l'Histoire à son tour abonde d'exemples à l'avenant) : celui qui fonde une République et y établit des lois, doit nécessairement présumer tous les hommes mauvais et toujours prêts, lorsqu'ils en auront l'occasion, à recourir à la méchanceté de leur esprit. . . Jamais les hommes ne travaillent pour le bien à moins d'y être forcés. Là où la liberté est excessive et par là même dégénère en licence, ce sont l'anarchie et la confusion qui doivent régner ».

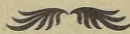
Je pourrais citer bien d'autres passages, mais ce n'est guère nécessaire. Les extraits que j'ai cités montrent assurément sur quelles bases profondes reposait la connaissance qu'avait Machiavel de la nature humaine. On admettra, je pense, que ses remarques s'appliquent à notre génération tout aussi bien qu'elles s'appliquaient à ses propres contemporains, les chevaliers florentins, toscans et italiens, qui florissaient entre les xv^e et xvii^e siècles.

S'il m'est permis de juger mes prochains et mes contemporains, je ne puis, en aucune façon, m'éloigner des conclusions de Machiavel. De fait, il me faut être plus sévère encore.

Machiavel n'a guère d'illusions et il ne trompe pas le Prince : terme par lequel il faut entendre l'Etat. Alors qu'à l'ombre de leur égoïsme, les individus tendent à la décadence sociale, l'Etat représente l'organisation et la limitation. L'individu tente continuellement de désobéir aux lois de l'Etat. Il déteste payer les impôts. Il tâche de se soustraire au devoir militaire. Il existe très peu de héros et de saints prêts à se sacrifier aujourd'hui sur l'autel de l'Etat. Mais il y a beaucoup de citoyens désireux de renverser cet autel et de sacrifier l'Etat en vue de leurs propres fins. La Révolution Française et d'autres

révolutions, ont été une tentative de subordonner le Gouvernement à la libre volonté du peuple. Cette théorie est basée sur une absurdité et sur des contre-vérités. Pourquoi ? Parce que, d'abord, jamais on n'a défini l'idée de *peuple*. Pareille théorie n'est qu'une abstraction politique. Nul ne sait où le peuple commence et où il finit. L'adjectif *souverain* appliqué au peuple est une force tragique. Tout au plus le peuple nomme-t-il des délégués, mais il est absurde de supposer qu'il exerce une souveraineté. Le gouvernement représentatif se justifie peu au point de vue moral, mais les arguments ne manquent pas pour soutenir son utilité mécanique. Même dans les pays où il a toujours existé un gouvernement représentatif, il est des époques où il serait funeste de consulter le peuple. En temps de guerre, sa couronne de carton lui est enlevée (car elle n'est bonne qu'en temps normal), et il ne reste au peuple que cette alternative : se jeter dans les périls inconnus de la guerre ou se prononcer pour la révolution. Dans des cas pareils le peuple n'a qu'un devoir à affirmer et à suivre. Il est dès lors évident que cette souveraineté gracieusement accordée au peuple, ou la lui enlève alors que le besoin s'en fait le plus sentir. De fait, on ne permet à cette souveraineté d'exister que tant qu'elle demeure — ou est censée demeurer — inoffensive, c'est-à-dire à l'époque où l'administration suit calmement son cours normal. Et ici surgit une question que je voudrais poser. Quelqu'un peut-il s'imaginer une guerre déclarée à la suite d'un referendum ? Voilà une excellente chose quand il s'agit de choisir le meilleur endroit pour y plaier la pompe du village. Mais les intérêts suprêmes du peuple sont-ils en jeu, les gouvernements, même les plus ultra démocratiques, se gardent bien de les soumettre au jugement du peuple.

Jamais les gouvernements basés exclusivement sur la volonté du peuple n'ont existé, ni n'existent, ni probablement n'existeront jamais. Ici je m'appuie sur un passage significatif du *Prince* de Machiavel : « Les prophètes en armes sont vainqueurs ; ceux qui n'ont pas d'armes périssent. Car la nature des peuples est changeante ; il est facile de les persuader de quelque chose, il est difficile de les maintenir dans la même conviction. Il est dès lors bon d'arranger les choses de telle sorte que, le peuple ayant cessé de croire à quelque chose, on puisse l'y contraindre par la force. Moïse, Cyrus, Thésée et Romulus n'eussent pas été à même de maintenir bien longtemps leurs constitutions en vigueur, s'ils n'avaient pas eu d'armes à leur disposition ».



AMÉRIQUE LATINE

Son importance

D'après un article de Francis de Miomandre : « Introduction à la connaissance de l'Amérique Latine », dans la REVUE DE GENÈVE de mai 1924.

Nous, Européens, sommes très bien connus par les Latino-Américains, alors que l'Amérique latine est très peu connue de nous. Pourtant dans un continent immense dix-sept nations en pleine activité se préparent à des destinées plus hautes encore, et cela, sans arrière-pensées militaristes ou impérialistes.

Deux raisons paraissent être à la base de notre « incuriosité ». Première raison : l'illusion où nous sommes longtemps restés que ces peuples vivaient dans une complète anarchie politique, ennemie de leur développement intellectuel. Il en fut vraiment ainsi pendant un certain temps, mais ce temps n'est plus : l'Amérique du Sud est aujourd'hui un des lieux les plus civilisés de l'univers, la paix absolue y règne depuis une vingtaine d'années ; et ce changement s'est opéré, somme toute, avec une extrême rapidité.

Seconde raison : le respect que nous avons des valeurs matérielles, du succès, pour tout dire ; de l'argent. C'est pourquoi l'Amérique anglo-saxonne nous éblouit ; l'autre, on en parle à peine. Une connaissance plus approfondie de leurs véritables intérêts devrait pourtant faire comprendre aux peuples de culture latine qu'ils n'ont aucune affinité avec cette Amérique anglo-saxonne, alors qu'ils les ont toutes avec l'Amérique du Sud.

Les divergences psychologiques entre les dix-sept nations de l'Amérique du Sud sont parfois très grandes, il est vrai ; mais l'unité de langue — sauf pour le Brésil — et de religion exerce une puissante influence de nivellement.

Deux éléments essentiels entrent dans la composition de l'Amérique latine. L'Espagne a fourni le sang (à un degré moindre au Mexique seulement, peut-être, où la résistance du sang indigène a été irréductible), la France lui a donné son idéal. Après une lutte acharnée entre

l'idéal castillan, « réactionnaire et farouche », et l'idéal français, « libertaire et humanitaire », ce fut le dernier qui l'a emporté. La littérature — très belle du reste — qui exista depuis la conquête et jusqu'à l'indépendance et qui ne doit rien, elle, à l'influence française, ne compte guère en tant que révélatrice de la race. C'est avec le réveil de l'indépendance que coïncidera la naissance d'un véritable mouvement intellectuel.

Quelques noms : l'Équatorien Montalvo, ce maître de la prose castillane jamais dépassé ; l'Argentin Sarmiento, génie formidable, éducateur et polémiste, homme d'action et poète ; le Péruvien Ricardo Palma, grand historien. Dans un genre moins austère peut-être, citons le Vénézuélien George Isaac, auteur de *Maria* ; l'Argentin José Marmol, auteur d'*Amalia* : romans qui, peut-on dire, ont fait réveiller là-bas tous les jeunes hommes, toutes les femmes. Il est véritablement scandaleux que ces nobles écrivains n'aient pas été traduits !

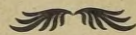
Ce romantisme, au reste, n'a pas disparu de la littérature hispano-américaine. Il s'est doublé là d'un symbolisme qui se glorifie d'une série de noms illustres : Ruben Dario, au Nicaragua, Amado Nervo et Enrique Gonzales Martinez, au Mexique, Santos Chocano, au Pérou, Madame Gabriela Mistral, au Chili, et bien d'autres. L'Espagne ne peut présenter un seul lyrique qui puisse égaler tous ces hommes admirables.

Une série de romanciers de terroir nous présente d'autre part des travaux d'une vie locale où persistent les traces des anciennes et si curieuses mœurs coloniales. Pour la seule Argentine, l'afflux est extraordinairement riche. En somme, mouvement littéraire intense dans tous ces Etats, du plus grand au plus petit des six qui composent l'Amérique centrale.

Il y a une ligne que l'Amérique latine n'a jamais cessé de suivre : l'amour de la liberté et le culte de l'intelligence ; et une des plus hautes consciences du continent, l'Uruguayen José Enrique Iodo penseur éminent, a particulièrement incarné cet amour et ce culte s'efforçant constamment de concilier les exigences ethniques particulières avec la « fraternité pan-américaine » ; rêvant — comme jadis Bolivar — d'une confédération tout au moins sentimentale respectant les idiosyncrasies de chacune de ses parties ; convaincu que le satellite de l'immense continent consistait à réaliser la fusion parfaite de l'esprit français et du tempérament castillan.

Malgré ou à cause de leur grandeur, les Etats-Unis sont arrivés peut-être aux limites de leur développement. L'Amérique latine est elle, en pleine effervescence, riche de possibilités infinies. Ceux-là sur peuplés, blagués, parfaits (au sens étymologique), ne seraient-ils pas arrivés à un point de saturation ? Tandis que l'Amérique latine, encore en pleine formation, les yeux dirigés vers nous, désireuse de s'assimiler encore tout ce qu'elle peut chez nous trouver d'utile, toute prête à nous rendre en échange ce qu'elle contient de précieux et de neuf, l'Amérique latine constitue notre suprême réserve dans un monde partout ailleurs si usé, si vieux. A bien des égards elle nous offre un modèle.

Rapprochons-nous-en.



Catholiques Belges

soutenez notre effort

d'apostolat intellectuel

ABONNEZ-VOUS à la

Revue Catholique
des idées et des faits

la plus importante revue belge
renseignant sur tous les problèmes
religieux, politiques, sociaux,
littéraires, artistiques.